

N° 1227 - du 27 novembre au 3 décembre 1980 - 4,00 F

l'humanité rouge

organe
central du **PCML**

**PLATE-FORME
POUR
L'ELECTION
PRESIDENTIELLE**

Voir pages centrales

FRANÇAIS IMMIGRES



EGALITE DES DROITS

ÇA S'EST PASSÉ

**Tribune
CINQ PRISONNIERS BRETONS
«PLUS TETUS QUE JAMAIS»**

Fresnes le 18/11/80

Chers camarades,

Voici le texte que nous avons rédigé après notre procès devant la CSE. Ça nous ferait très plaisir si vous vouliez le passer dans HR qui a pas mal de lecteurs bretons.

Salutations révolutionnaires

Par les peines particulièrement lourdes (supérieures à celles demandées) prononcées à l'issue de notre procès, l'Etat français a montré son vrai visage.

Il lui faut en finir avec ces Bretons, empêcheurs de giscarder en rond.

L'avocat général Colette et le président Allaer du haut de leur mépris ont changé de tactique : nous ne sommes plus nazis (actuellement c'est un mot gênant pour ces nostalgiques de Vichy) mais des aigris, des ratés et des instables.

Alors, dans ces conditions, pourquoi laisser s'exprimer un député PS ?

Comme l'a si bien expliqué l'avocat général c'est à l'accusation de parler politique, pas à la défense.

Comprenons-nous bien : d'un côté il y a la France rayonnante, éblouissant le monde de sa culture et de son intelligence et de l'autre côté, quelques imbéciles qui n'ont rien compris et qui, en plus, voudraient se faire entendre.

Et ils continuent, ces Bretons, plus têtus que jamais, à hurler que la France c'est aussi :

- le dépeuplement de la Bretagne
- le taux de chômage le plus important de l'hexagone
- l'exode des jeunes,
- la mise à sac de l'économie bretonne,
- le nucléaire offert gracieusement à coup de maquette et de grenades au bromacétate,
- les mères noires qui n'en finissent plus,
- l'assassinat pur et simple de la langue bretonne,
- la répression féroce de tout ce qui bouge,
- etc...

Alors, l'Etat français assomme ces instables qui n'acceptent pas l'avenir radieux qu'on leur réserve :

- une belle Bretagne aux plages biers propres en été,
- une Bretagne verte où les touristes pourront faire des promenades en roulotte entre les centrales nucléaires et les camps militaires,
- une Bretagne agricole compétitive grâce à ses dix exploitations géantes, subventionnées par le gouvernement,
- une Bretagne culturelle où les quelques Bretons restés vivre au pays, recyclés dans le « biniou-baromètre-souvenir », apprendront aux touristes à dire « Ke-navo ».

De quoi? Ces Bretons ne se contentent pas de râler mais proposent aussi une solution ?

- Une Bretagne libre et autogérée qui permette au peuple breton de décider de son avenir et de son type de société.

Décidément, ils ne comprennent rien à rien ces Bretons !

Ecrasez-moi tout ça, et qu'on n'en parle plus.

Briant Claude
Grall Jean-Charles
Le Bévilion Hervé
Le Cunff André
Surzur Jacques

Prisonniers politiques bretons

Bretagne POUR L'AMNISTIE

Le comité de soutien aux familles des détenus politiques bretons vient d'envoyer une lettre aux 1350 maires de Bretagne pour qu'ils soutiennent une motion pour le dépôt et l'adoption rapide d'un projet de loi d'amnistie.

Récemment, le conseil municipal de Païmpol a adopté un texte demandant « de prendre en considération les graves problèmes qui pèsent sur la situation de la Bretagne et qui entrent pour beaucoup dans la motivation des jeunes bretons poursuivis, et de donner priorité à la solu-

tion des problèmes posés aux travailleurs bretons par le chômage, l'exode, la sur-exploitation, les obstacles à une culture régionale authentique ».

De son côté, le conseil municipal de Plogoff s'est prononcé en faveur de l'amnistie.

A partir du lundi 1er décembre s'ouvre la dernière semaine de l'actuel procès devant la Cour de sûreté de l'Etat. La présence d'amis sera un soutien aux emprisonnés. Le procès a lieu les matins, escalier S du Palais de justice de Paris.

Tourcoing

LE PEN EST VENU, IL A VU, IL A PRIS UNE CLAQUE

A Tourcoing, vendredi 21 novembre, Le Pen est venu quand même (après avoir annoncé le contraire)... pour prendre une claque !

FR3 et la presse l'ont accompagné sur le perron de la mairie de Tourcoing avec ses gardes du corps. Ignoré, sauf par ces médias « objectifs », il a quand même réussi à coincer un adjoint au maire pour lui faire part de son désarroi à « constater qu'à Tourcoing on n'aime pas les Bretons (Le Pen est Breton) parce que les immigrés ont mis la main sur la mairie », mais si, et de son intention de ne plus discuter avec tous ces gens-là qu'à « une distance de barre de fer », (sic !). A 18 heures, le même perron est déjà noir de monde. Mais comme Le Pen est parti (très discrètement), FR3 est parti aussi (toujours l'« objectivité »).

La manifestation, 200 à

300 personnes, s'ébranle, ouverte par une délégation du collectif antiraciste (qui l'a organisée en une semaine) et une forte participation d'élus, dont le maire lui-même.

Elle s'en va vers la grand' place, combative, large, détentue mais déterminée.

Les jeunes y sont en majorité et parmi eux nombre de Maghrébins, décidés comme les autres à ne plus laisser faire.

Les slogans sont repris, fort et vite : *Egalité des droits ! Contre le racisme, unissons-nous !* et ça passe tellement vite qu'on arrive au terme, où le maire répète sa détermination de ne pas laisser les fascistes s'exprimer à Tourcoing. Puis le collectif prend la parole pour décrire ses objectifs, son activité et termine en appelant à le rejoindre.

**Hendaye
LES TUEURS FASCISTES
ASSASSINENT**



Dimanche 23 novembre au soir, à Hendaye dans les Pyrénées-Atlantiques, le Bar hendayais est animé ; il y a là environ 25 personnes, y compris des femmes et des enfants.

Tout d'un coup, une rafale de mitraillette crépite. Un tueur a ouvert le feu dans la foule, au hasard. Deux consommateurs sont tués : un retraité et un ouvrier du bâtiment. Dix personnes sont blessées.

Le tueur rejoint ses deux complices à bord d'une Renault verte. Au poste de police espagnol, les trois tueurs sont arrêtés... puis remis en liberté dans le courant de la nuit. Lundi 24 novembre, la tuerie a été revendiquée par une organisation fasciste, le Bataillon basque espagnol.

Dans ce crime barbare qui n'est pas sans rappeler celui de la rue Copernic, la responsabilité des autorités espagnoles est directement et clairement engagée. Mais celle du gouvernement français l'est aussi : cela fait des mois que l'on a connaissance des liens qui existent entre les fascistes français et espagnols, en particulier dans des opérations antibasques. Qu'a fait le gouvernement français contre ces activités criminelles ?

Aujourd'hui, le gouvernement français doit exiger l'extradition des tueurs d'Hendaye ; qu'on ne nous dise pas, cette fois-ci, qu'ils sont inconnus !

Le gouvernement français a là une occasion de montrer sa détermination à s'opposer au terrorisme fasciste ou bien de prouver sa complaisance....

Le jour des obsèques des deux victimes, Hendaye sera ville morte.

Egaux

Vendredi 21 novembre, le candidat de notre parti à l'élection présidentielle, Pierre Bauty, présentait à la presse les principales revendications et réformes que nous défendons dans cette campagne.

Parmi celles-ci, il en est une essentielle à nos yeux : l'égalité totale de tous les droits entre travailleurs français et immigrés.

La situation qui est faite aux travailleurs immigrés vivant actuellement en France est un des plus grands scandales permanents de cette société. Voilà en effet plusieurs millions de travailleurs qui, avec leurs familles, sont considérés comme des non-citoyens ; un peu comme l'étaient les esclaves dans la cité grec autrefois. Le seul droit qui leur soit réellement reconnu est de faire les travaux les plus durs pour les salaires les plus bas. Ils vivent sous le règne de l'arbitraire ; envers eux la police se croit tout permis : que vaut la parole d'un immigré contre celle d'un « défenseur de l'ordre » ? L'expulsion les menace si l'on n'a plus besoin d'eux ou s'ils « troublent l'ordre public »... c'est-à-dire s'ils défendent leur dignité. Eux qui contribuent grandement à créer les richesses de ce pays se voient refuser les droits politiques conquis par les travailleurs français, tel que, par exemple, celui d'être élu.

Nous entendons d'ici des voix s'élever pour dire : comment, vous voulez que les étrangers aient les mêmes droits que les Français ! Eh oui, car, à nos yeux, la mention « nationalité française » n'est pas ce qui constitue le trait d'union essentiel entre les hommes de ce pays. L'ouvrier français et l'ouvrier marocain qui travaillent chez Citroën sont bien plus proches l'un de l'autre que de ces directeurs bien français qui les exploitent. Et nous le disons tout carrément : nous luttons pour une société où l'ouvrier français et l'ouvrier marocain auront des droits, et d'abord celui de diriger, qui seront refusés à ceux qui les ont exploités. Nous sommes pour l'égalité des droits car, pour nous, le plus grand des dénominateurs communs est d'être ouvrier. Tout rapproche l'ouvrier français de l'ouvrier immigré ; tout les sépare de ceux qui accumulent les profits sur leur dos. Que l'on songe à la force que gagnerait la classe ouvrière de France si tous ses membres jouissaient des mêmes droits ; la grande division d'aujourd'hui est une arme de première force entre les mains des exploités.

Voilà pourquoi l'attitude concrète des diverses forces politiques à l'égard de cette question est pour nous un critère essentiel pour distinguer ceux qui défendent réellement les intérêts des travailleurs. Refuser à un travailleur le droit d'habiter dans une ville parce qu'il n'est pas français, c'est précisément tourner le dos au combat pour l'égalité.

Pierre BURNAND

l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques JURQUET - Rédacteur en chef : Pierre BURNAND
Rédacteurs : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Rémi Dainville, Estelle Delmas, Serge Forest, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claude Lebrun, Yves Lepic, Charles Malloire, Pierre Marceau, Claire Masson, Alain Mercier, Nathalie Villotiers, Evelyne Le Guen.
Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau - Administration : Max Durand.
Imprimerie La Nouvelle - Directeur de publication : Jean-Luc EINAUDI
L'HUMANITE ROUGE - BP 201 - 75926 Paris Cedex 19 - CCP : 3022672 D La Source - Commission paritaire N° 57 952 - Dépôt légal : 4e trimestre 1980

LE TEMPS DE L'ARBITRAIRE

Pour comprendre ce qui s'est passé, il faut remonter, dans l'affaire qui oppose la SONACOTRA et les résidents de ses foyers à la décision du 15 décembre 1978 du tribunal d'instance de Saint-Denis concernant 12 locataires du foyer Romain Rolland. Ce jugement était favorable aux immigrés. Il indiquait que «le tribunal administratif est seul compétent pour examiner la licéité des prix pratiqués par la SONACOTRA, que «faute par la SONACOTRA d'avoir envoyé avant la demande de paiement du prix des prestations supérieures à 60 francs, la note rendue obligatoire par l'arrêté du 16 janvier 1976, ce prix n'est pas devenu exigible». Il désignait un expert devant enquêter sur les conditions d'hébergement, la composition du prix, les versements antérieurs, etc... et devait faire un rapport détaillé dans «un délai de 3 mois» après début de sa mission.

Le tribunal rejetait aussi la demande d'expulsion faite par la SONACOTRA de ces résidents. Malheureusement, ce jugement était rendu «sans exécution provisoire» (c'est-à-dire exécutoire même en cas de contestation). La SONACOTRA faisait immédiatement appel, paralysant ainsi cette décision.

C'est cet appel qui doit être jugé le 12 décembre prochain.

Mais, fidèle à sa pratique quand un jugement ne lui convient pas, la SONACOTRA change de juge. Elle qui avait saisi le tribunal de St-Denis «exclusivement compétent en matière de baux à loyers» s'adressait au tribunal de grande instance de Bobigny, considérant qu'il s'agissait d'une simple «convention d'hébergement précaire», relevant alors de ce tribunal.

C'est ainsi qu'elle obtenait les décisions du 30 octobre et du 11 décembre 1979, frappant d'expulsion 87 locataires considérés

comme «occupant sans droit ni titre», décisions rendues avec exécution provisoire. Avec cette clause, une telle décision peut seule être suspendue par le Premier président de la Cour d'appel de Paris, ce qui fut obtenu par les résidents : en juillet 1980, la décision d'expulsion était suspendue jusqu'au 30 octobre, date à laquelle elle redevenait exécutoire, alors que le jugement en appel devait avoir lieu le 12 décembre. Entre temps, il y avait eu la loi du 4 janvier 1980 qui prévoit que : «Le juge des référés (...) peut accorder des délais renouvelables aux occupants de locaux (...) dont l'expulsion aura été ordonnée judiciairement, chaque fois que le relogement des intéressés ne pourra avoir lieu dans des conditions normales», ces délais étant au minimum de 3 mois, au maximum de 3 ans.

Nous prévenions donc, le 9 novembre, le commissaire de police, le préfet, l'huissier de la SONACOTRA, que nous engageons cette procédure. La SONACOTRA recevait l'assignation en référé le 10, pour l'audience du 27 novembre 1980 du tribunal d'instance de Saint-Denis.

Pierre Bon, directeur de la SONACOTRA écrivait à son huissier : «Malgré la demande en référé que nous ont fait connaître les défenseurs des résidents, nous vous requérons expressément de mettre à exécution les décisions ayant ordonné l'expulsion.»

Et ce fut l'expulsion le 19 novembre, sans «relogement dans des conditions normales» évidemment. Il est certain que ni le préfet, ni le commissaire de police n'ont fait cela sans être couverts, à mon avis, par le ministre.

Dans l'heure qui suivit, nous saisissions le juge d'une demande de «référé d'heure en heure». Dans

L'expulsion brutale de travailleurs immigrés hors de leurs foyers, avec leurs maigres affaires emballées dans des sacs poubelles voire jetées par les fenêtres ; le spectacle de ces travailleurs, par le froid ou la pluie, face au cordon de CRS qui leur interdit l'accès à leur propre logement : cela le pouvoir l'a pratiqué de multiples fois. C'est ainsi qu'il a répondu aux revendications de ces hommes qui n'ont eu d'autre voie, depuis 5 ans, que la grève des loyers pour la reconnaissance des droits élémentaires que leur refusaient des règlements intérieurs discriminatoires, pour des conditions de logement (en prix, en surface, en état) décentes, pour leur dignité!

Les résidents du Foyer Romain Rolland à Saint-Denis viennent de

connaître le 19 novembre cette forme de dialogue cher à la SONACOTRA, société gestionnaire, et au gouvernement des Giscard, Barre, Bonnet, Stolérou ou Peyrefitte.

Encore le pouvoir jusqu'ici respectait certaines formes juridiques découlant de ses propres lois.

Mais, comme cela ressort de ce que nous a exposé (ci-dessous) maître Malville, un des défenseurs des résidents, il y a dans le cas de Romain Rolland, dans le processus même, un pas de plus vers l'arbitraire.

C'est dans la même période qu'un quartier immigré de Lyon était entièrement bouclé par la police, avec contrôle des habitants,

perquisitions, interpellations (554!), sous prétexte d'un vol de bijoux... commis plusieurs jours plus tôt.

Tout cela n'est guère à l'honneur de ceux qui nous gouvernent. C'est surtout très préoccupant pour tous les travailleurs dont les divisions de tous ordres auront été soigneusement mises à profit par le pouvoir pour avancer dans cette voie.

Gilles CARPENTIER

l'après-midi même, le sursis à l'expulsion était ordonné «jusqu'à la décision de la Cour d'appel saisie au fond».

Depuis la SONACOTRA se refuse à réintégrer les locataires et à exécuter cette ordonnance sous prétexte que l'expulsion ayant déjà eu lieu, il ne servait à rien de la suspendre! Mais le juge a statué sur un référé déposé le 10, avant l'expulsion! La SONACOTRA, le préfet de Seine-St-Denis, le commissaire de police, ont

bliqué pour assurer l'exécution de l'ordonnance obtenue.

Nous nous réservons, en cas de refus, de dénoncer cette coalition de fonctionnaires constitutive d'un attentat aux libertés et d'un déni de justice.

Comme le faisait remarquer, à la fin de notre entretien avec Me Malville, un délégué des résidents, il est probable que le même ministre qui a signé la loi du 4 janvier 1980, a ordonné et couvert la non

ques de cette affaire ne sont pas faciles à suivre. Mais c'est de cet arbitraire qu'ils témoignent. Un arbitraire qui vient de franchir un nouveau pas puisque le pouvoir passe carrément, ouvertement, outre à sa propre loi.

Où est la sécurité des citoyens, où sont les libertés individuelles quand le pouvoir lui-même use de violence pour jeter à la rue des travailleurs et brise lui-même les barrières protectrices, déjà pas si solides, des libertés et droits in-



Des résidents expulsés et des travailleurs qui les soutiennent devant le siège de la SONACOTRA, le vendredi 21. Portes closes...

De nombreuses organisations appelaient à un rassemblement le mardi 25 à 15 heures pour la réunion extraordinaire du Conseil général et à une manifestation, le mercredi 26 octobre à 18 heures, Place du 8 Mai 1945 à Saint-Denis.

Pour la solidarité, une adresse : Comité des résidents, 8 rue Suger, Saint-Denis; un CCP : 34 65 170 E La Source (mention «solidarité SONACOTRA»).

donc ainsi par la force empêché l'exercice d'une voie de recours. C'est une situation d'illégalité totale : les fonctionnaires publics ont entravé le cours de la justice.

Nous avons demandé à notre huissier de requérir la force pu-

application!

Au fond, seules les lois qui permettent de les réprimer, de les écraser, seraient applicables aux immigrés!

C'est l'arbitraire le plus complet... Certes, les méandres juridi-

dividuels?

Il s'agit ici, comme à Lyon, des immigrés; mais toute la pratique gouvernementale, ses réformes juridiques (comme celle de Peyrefitte) vont dans ce sens pour tout le peuple de ce pays.

Mercredi 19 novembre après-midi, Lyon, place du Pont, un quartier où habitent de nombreux immigrés.

Une opération de police de grande envergure, sur ordre venu de haut. Une opération politique (télévision prévenue) dont le but est de bien ancrer dans les têtes que tout immigré est suspect.

Car bien sûr, pour le vol dans une bijouterie qui servait de prétexte à cette raffe, seuls les immigrés sont contrôlés.

Les policiers entrent dans les logements, les cafés, fouillent, les mains en l'air tous ceux dont l'apparence est celle d'un immigré, et brutalement.

554 personnes interpellées, une

cinquantaine emmenées au poste, 11 retenues avec menaces judiciaires.

Les 200 manifestants qui, dès le soir, groupés devant le commissariat, réclamaient la libération des personnes détenues ont été violemment chargés par la police : 6 blessés. L'un d'eux a 21 jours d'arrêt de travail.

Le lendemain, ce sont 5000 personnes qui manifestaient : Le racisme ne passera pas ! Racisme, fascisme, honte à Giscard ! Travailleurs français-immigrés, solidarité ! etc. étaient leurs mots d'ordre.

Une riposte rapide et massive à une exaction policière de taille contre les travailleurs immigrés.



CE QUI NOUS ATTEND AVEC LA LOI PEYREFITTE

Le Sénat a adopté par 181 voix pour, 115 contre et 4 abstentions le projet *Sécurité et liberté* de Peyrefitte. Lors de la discussion, on a pu encore remarquer le tour guignolesque des assemblées parlementaires, où finalement, par le jeu des procédures, le gouvernement a fait voter ce qu'il voulait.

Les longs doigts roses effilés de nos prochaines aurores subiront de profondes mutilations, nos moindres faits et gestes réprimés durement, automatiquement.

DELITS

LES CONTROLES D'IDENTITE

A tout moment, les flics auront le droit de contrôler notre identité, si on refuse de s'y soumettre : de 10 jours à 3 mois de prison et si on s'oppose au contrôle d'identité d'un tiers : de 20 jours à 6 mois de prison.

... 10 JOURS A 3 MOIS DE PRISON.

ASSOCIATION DE MALFAITEURS

Tout individu appartenant à une association formée en vue de commettre un délit, encourt une peine de prison de 1 à 5 ans. Peut être visée toute association qui par exemple prône la violence révolutionnaire contre la violence réactionnaire...

... DE 1 A 5 ANS.

MENACES

Tout individu qui profère une menace contre une ou plusieurs personnes est passible de 6 mois à 3 ans de prison, contre des biens, de 3 mois à 2 ans de prison.

Qui n'a jamais eu envie de dire à un patron ou à un de ses représentants zélés « Je te casserai la gueule » ?

... DE 6 MOIS A 3 ANS DE PRISON.

COUPS ET BLESSURES

Tout homicide involontaire, tout coup donné entraînant une incapacité permanente : de 5 ans à 10 ans de prison.

Une voiture bourrée de barbouzes fonce sur un piquet de grève, les ouvriers empoignent tout ce qui leur tombe sous la main et se défendent et frappent.

... DE 5 A 10 ANS DE PRISON.

VOL

Les délits de vol sont réprimés différemment selon qu'il soit simple, 3 mois de prison, vol aggravé, au maximum 5 ans, vol en réunion et vol de nuit, 7 ans.

Une parenthèse terrible dans la vie de cette mère de famille qui va voler un beefsteak... 3 MOIS DE PRISON.

A la majorité des voix, le comité de grève, réuni le soir, décide de marquer un point face au patron. Il vole le stock de marchandises. Pour intimider les gardiens du stockage, ils font mine de porter des armes.

... 15 ANS DE PRISON.

DESTRUCTIONS

Tout auteur de destruction banale est passible au

moins de 3 mois de prison, de destruction par incendie ou d'attentat à l'explosif de 10 ans maximum.

Petits vandales cassant des panneaux de signalisation.

... 3 MOIS DE PRISON.

POLICE DES CHEMINS DE FER

Tout individu qui aurait détruit, dérangé, endommagé, encombré ou envahi les voies de chemin de fer sans intention de provoquer un accident ou un dérangement est passible de 3 mois à 2 ans.

Les parents d'élèves qui occupent les voies de chemin de fer de leur petite ville pour protester contre la fermeture de classe

... DE 3 MOIS A 2 ANS DE PRISON

PIEGES JUDICIAIRES

RECIDIVE

Dans le code en vigueur, tout délinquant qui après avoir purgé plus d'un an de prison commet le même délit ou le même crime dans un délai de cinq ans encourt le double de la peine prévue.

Le Code Peyrefitte introduit la notion de récidive générale. Une liste de délits a été établie. Si deux d'entre eux ont été commis par un même individu, celui-ci est alors récidiviste.

Il s'agit d'homicides volontaires, de crimes accompagnés de torture et d'actes de barbarie, de coups et blessures, de destruction et de vols aggravés, de viols, de séquestrations et prises d'otages, d'enlèvement de mineurs, de proxénétisme aggravé, de trafic de stupéfiants, de menaces et ports d'armes prohibées.

Le délinquant, alors récidiviste, encourt le double de la peine prévue.

— 1981 : Marcel, ouvrier syndicaliste, participe au piquet de grève. Une voiture bourrée de barbouzes fonce sur eux. Marcel empoigne une barre de fer, chope une barbouze et la frappe.

Coups et blessures, de 5 à 10 ans.

— 1988 : Marcel, excédé des tracasseries et autres mesquineries de son patron, lui lance : « Un jour, je te casserai la gueule », menaces ! De 6 mois à 3 ans de prison, mais il y a récidive.

Sa peine peut se monter jusqu'à 6 ans, donc.

SURSIS

Les sénateurs ont voté la possibilité d'une révocation partielle du sursis. Par contre, tout récidiviste au moins condamné à plus d'un mois de prison n'aura plus droit au sursis de peine.

HLM HABITATION A LOYER MAJORE

La 29 novembre, la CNL (Confédération nationale du logement) organise une grande journée d'action pour le blocage des charges locatives par la réduction, voire la suppression de la TVA sur le chauffage, l'arrêt des saisies et des expulsions et le lancement d'un programme de construction d'HLM.

Les conditions de logement ne cessent, en effet, de se dégrader et son coût ne cesse de croître. Les conséquences de la libération des prix des loyers sont catastrophiques, par décret les logements soumis à la loi de 1948 connaissent des hausses de loyer plus fortes que les années précédentes, les organismes de propriétaires d'HLM usent abondamment de leur droit d'augmenter les loyers de 10 % par trimestre.

La politique gouvernementale tend à favoriser l'accession à la propriété au détriment du locatif, mais malgré ces efforts, de nombreuses familles butent sur le problème financier et doivent renoncer à acquérir une demeure. Les promoteurs immobiliers affirment que 20 %

des acquéreurs potentiels ont du renoncer à leur intention d'achat depuis le début de l'année 1980.

Certes les allocations logement et l'APL (allocation à l'accession à la propriété) ont été sensiblement augmentées cet été, mais ce bénéfice s'annulera bientôt, car dévoré par l'inflation. Remarquons aussi la disparité entre les critères retenus pour verser l'allocation logement et l'APL, ils défavorisent les familles qui touchent l'allocation logement.

Prenons l'exemple d'une famille de deux enfants pour des mêmes revenus et des mêmes charges, l'administration lui versera un forfait de 317F au titre de l'APL, prenant en considération par exemple les charges d'ascenseur, mais que 137F d'allocation logement.

Cette situation médiocre ne fera que s'aggraver par la réalisation des derniers projets gouvernementaux. Les mass-média se sont fort répandues sur le rapport de la commission Delmon « octroyant enfin des droits et garanties aux locataires », en

fait de mesure positive, il s'agirait plutôt d'un coup bas.

Il reprend une proposition de la Fédération française des professionnels immobiliers et commerciaux de supprimer le dépôt de garantie et de le remplacer par un système d'assurance, mais la prime d'assurance serait définitivement acquise par le propriétaire, même en cas de remise des lieux intacts !

Enfin, par l'application du décret du 1er septembre 1980, les locataires demeurant dans une habitation régie par la loi de 1948 paieront dorénavant les fournitures et la main d'œuvre nécessaires à l'entretien et à la propreté des parties communes, à l'entretien des espaces verts et à l'enlèvement des ordures ménagères. Ils paieront donc une partie du salaire du gardien. On peut tout redouter de ce nouveau décret, entre autres la tentation pour les organismes de propriétaires de profiter de ce nouveau texte pour faire supporter aux locataires des charges accrues.

Seine St-Denis : logements en chiffres.

450000 personnes vivent dans 156000 logements inconfortables ; 6000 sans eau courante, 135000 sont surpeuplés, 45000 demandes de logements dont 15000 prioritaires,

De 1968 à 1973, 8000 HLM ont été construites par an. De 1974 à 1976, 4000, en 1978, 2000 et en 1979, 2900.

Hausse de loyers et hausses des charges.

Selon une enquête de l'amicale CNL de Garges-Nord, dans le département du Val d'Oise, pour un F 5 : — En 1966, les loyers annuels s'élevaient à 3634,02F le chauffage à 845,72F. Le chauffage représentait alors 23,31 % des loyers.

— En 1979, les loyers annuels s'élevaient à 9746,16F le chauffage à 3619,23F. Le chauffage représentait 37,17 % du loyer.

De 1966 à 1979, le loyer a augmenté de 169,49 % et le chauffage de 333,33 %.

Nathalie Villotiers

bagneux

RENCONTRE AVEC UNE AMICALE DES LOCATAIRES

Interview de deux responsables de l'Amicale des locataires de la Cité de la Pierre Plate à Bagneux (92).

■ Le 29 novembre prochain, la CNL organise une manifestation nationale ?

En définitive, c'est surtout une manifestation pour amener les locataires à obtenir du gouvernement une autre politique de l'habitat. On arrive quand même au XX^e siècle ; l'habitat n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Si on met quelqu'un

remplacer le cautionnement qui était demandé au moment où les gens rentraient dans leur logement. Et cette société d'assurance prendrait à sa charge le recouvrement des loyers en retard. Le locataire sera poursuivi d'une manière impitoyable.

■ Et l'augmentation du loyer lui-même ?

Bien sûr, et là, il faut dire un mot du « conventionnement » : c'est une possibilité pour le propriétaire d'y recourir, ça lui permet

dans une cité où nous avons à faire au peuple — et le peuple est fier et quand il est dans la misère, il ne le dit pas. C'est la vraie misère celle-là. Les gens se culpabilisent, et c'est ce qui nous rend, nous amicale, la vie assez difficile.

■ Et vous avez eu connaissance de cas d'expulsion ?

Non, il y en a très peu. Parce qu'on arrive quand même à intervenir : On peut obtenir des délais du propriétaire. Une amicale comme la notre n'est pas sans intérêt pour lui ; mais

vie de cette cité. Ce qu'on voudrait faire de cette cité, c'est un quartier.

■ Et vous avez des expériences encourageantes au niveau de la solidarité ?

On a certaines fêtes qui commencent à prendre de l'importance. Comme la fête de la St-Jean, l'arbre de Noël. On a eu aussi ce problème du rappel sur le chauffage ; les 2/3 des locataires concernés ont refusé de payer : C'est quand même une évolution.

Il faudrait ajouter que si on a progressé dans nos rapports avec les propriétaires et avec la municipalité à direction communiste, il reste encore avec cette dernière des blocages qu'on ne comprend pas. Par exemple, la municipalité a « oublié » de nous convoquer demain à la réunion qu'elle organise pour discuter des travaux qui se font à côté. Mais on ira quand même et on protestera parce que c'est inadmissible.

■ Vous avez un centre socio-culturel dans la cité ?

Oui, nous sommes justement en train de le défendre car il a une importance capitale ici et son bon fonctionnement est mis en cause ; le samedi et le dimanche il est fermé. Pour les gosses c'est à mourir ici. Alors on espère que tout le monde comprendra l'intérêt de ce centre, d'une animation sur le quartier. Que les gens sentent ce qu'ils ont envie de faire. Que ça parte du quartier. Et on va faire le forcing pour que ce centre bouge, qu'ils ne puissent pas le fermer. On mettra la jeunesse dans le coup s'il le faut, mais le centre ne fermera pas. On y est bien décidé !



à la porte de chez lui, il n'a absolument plus rien.

Et c'est à remarquer qu'actuellement toutes les lois sont du côté du propriétaire. On peut citer ce décret récent qui va mettre à la charge des locataires une grosse partie des frais de gardiennage qui avaient été un moment inclus dans le montant du loyer. C'est un vol manifeste ; et absolument illégal.

On a aussi cette fameuse assurance qui risque de nous tomber sur les reins ; elle va

d'avoir des subventions pour faire des travaux, et ça justifie l'augmentation des loyers. On va arriver à un doublement des loyers en très peu de temps. Alors doubler les loyers ici, et bien c'est la catastrophe, compte tenu de la population qui vit ici.

■ Est-ce que l'Amicale reçoit des gens qui ont de gros problèmes, auxquels on a coupé l'électricité, le gaz, pour défaut de paiement ?

Il y en a, mais très peu — parce que nous sommes

c'est un peu comme une arme à double tranchant.

■ Et vous êtes largement connus ?

Très très connus. On a une représentation d'au moins 70%. Il faut dire que l'amicale a une équipe solide, mais on n'arrive pas encore bien à faire vivre l'ensemble des adhérents à l'intérieur de l'association.

Par ailleurs, l'amicale s'occupe également de social, de jeunesse, de la

Dufour MAINTENIR LA PRESSION

A la veille du gala de solidarité aux Dufour (mercredi et jeudi soir à la Bourse du travail de Montreuil) quelle est la situation? Où en est la perspective ouverte avec Profel?

Les travailleurs ont discuté lundi avec Profel de la convention sociale. Seraient assurés :

- un restaurant d'entreprise pour 1981

- le 13^e mois (réparti sur les 12 mois de l'année) et une augmentation de 3,5% au départ; soit en tout 8% en ajoutant ces deux éléments :

- bleus et chaussures fournis

- la grille des salaires resterait inchangée mais Profel s'est engagée à négocier après.

Les syndicats jugent ces éléments insuffisants.

L'emploi, la question des

délégués, les retraites, devaient être discutés ce mercredi.

Profel proposerait l'embauche de 300 travailleurs dans les deux premiers mois et ensuite 450, en fonction du travail. De plus, il voudrait faire rentrer d'abord les administratifs et l'entretien, l'occupation étant levée.

La CFDT estime qu'il ne faut pas arrêter l'occupation tant que l'embauche n'est pas suffisante. La CGT veut que les ouvriers embauchent en même temps que les administratifs et que délégués et ouvriers occupants soient repris dès le premier jour.

Ces points de vue reflètent le même esprit de maintenir la pression et de poursuivre la lutte. Il y a d'ailleurs un bon climat inter-syndical face à Profel.

Grenoble jamet LE PATRON COMME UN VOLEUR ...

Jamet emploie à Grenoble 280 personnes et fabrique des toiles de tente et des vêtements de sport. Jamet appartient depuis 5 ans au groupe SEB-Tefal-Calor. Dans la nuit du vendredi 21 au samedi 22 novembre, la direction a tenté de démanteler l'usine de Grenoble en utilisant du personnel extérieur. Alertés dès le début de la matinée du samedi, les ouvriers et ouvrières se rendirent sur les lieux et réussirent à mettre un terme au «déménagement».

Durant tout le week-end, des travailleurs ont décidé de rester présents afin d'éviter toute nouvelle tentative

de la direction. Celle-ci s'appuie sur une décision prise vendredi par le ministre du travail autorisant 120 licenciements qui avaient été refusés par l'inspecteur du travail. La direction a envoyé les lettres de licenciement dès vendredi. Le syndicat CGT appelait tous les travailleurs de Jamet à se mobiliser dès lundi 7 heures. Une manifestation regroupant 300 personnes a eu lieu lundi à 17 heures pour populariser la lutte et soutenir une délégation qui se rendait à la préfecture.

Correspondant Grenoble

Boulogne LES MARINS PECHEURS REFUSENT LE PASSAGE DES 22 A 18 !



Depuis le 18 septembre, les marins-pêcheurs de la pêche industrielle de Boulogne ont repris la mer, après avoir laissé les chalutiers à quai pendant 9 semaines. Mais le refus des propositions des armateurs reste total chez la majorité des marins.

Rappelons que dans leur document final, suite aux négociations, les armateurs proposent la réduction des équipages de 22 hommes à 18. Les pêcheurs boulognais devaient voter sur ce protocole d'accord durant le mois de novembre. La consultation des équipages a commencé le mardi 4 novembre et s'est terminée le jeudi 20 novembre, au fur et mesure du retour des équipages à terre.

Sur 663 inscrits, il y a eu 607 votants, 239 se sont exprimés

favorables au protocole d'accord des armateurs.

354 se sont affirmés contre, soit presque 60%.

Signalons que chez les matelots, qui subissent les conditions les plus dures, 90% ont voté contre le protocole.

« Le syndicat CGT, qui a appelé à refuser les propositions des armateurs se félicite des résultats du vote », nous a déclaré un responsable CGT. « La CGT lutte pour que soit appliquée la Convention collective de 71 qui fixe l'équipage des marins à 22 par bateaux. Elle réaffirme que la réduction des équipages est un premier pas dans la restructuration totale de la pêche industrielle. »

La CFDT n'a pas donné de consigne de vote, estimant que « les marins rejeteront vraisemblablement le protocole d'accord ».

Les prochaines réunions des syndicats doivent décider de la suite à donner aux résultats du vote.

En tout cas, les pêcheurs de Boulogne se veulent décidés à ne pas accepter les conditions d'exploitation que tentent d'imposer les armateurs. Plusieurs événements récents les incitent à continuer la bataille : cette semaine un accident du travail est survenu sur le « Louis Evrard » blessant gravement un marin, prouvant une fois de plus les dangereuses conditions de travail à 22 hommes. Qu'en serait-il à 18?

Autre événement qui ne manque pas d'attiser la colère des marins : le président du syndicat des armateurs, Delpierre, a déclaré : « Il est impératif de réduire de 40 à 35% les charges d'équipage et le résultat du vote pourrait entraîner la mise à terre de plusieurs matelots,

car certains armements ne peuvent pas aller plus loin dans les concessions. » ... mais dans la logique capitaliste, oui, apparemment. Des bruits (sérieux) courent, annonçant que les armateurs arrêteraient très prochainement 4 armements à Boulogne et procéderaient au licenciement d'une centaine de marins.

Face à cette attaque des armateurs - et quelles que soient les divergences de fond des analyses syndicales à propos de la pêche industrielle - l'unité des marins-pêcheurs, CGT-CFDT (comme en août-septembre) peut jouer un grand rôle dans la riposte au patronat. Et de ce point de vue, il serait regrettable que puisse se développer en ce moment la polémique syndicale; plus que jamais l'unité à la base et dans l'action est nécessaire!

Correspondant Nord

Paris ILS PORTAIENT SECOURS ...

Dans la série des « bavures » qui n'en finissent plus ... Mercredi 19 novembre, 4 heures du matin : Daniel et Yves Bertolino viennent d'être témoins d'un grave accident.

Une voiture prend feu. Avec un extincteur, ils essaient de l'éteindre. Il y a des blessés. A quelques mètres de là, il y a un flic, avec un talkie-walkie.

Daniel Bertolino lui demande de faire quelque chose. Le flic répond : « Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous, petit con ». Une altercation s'ensuit. Un car de police secours arrive.

Les frères Bertolino sont embarqués et frappés par les

flics alors que les blessés ne sont toujours pas secourus.

Dans le commissariat du 8^e arrondissement, une dizaine de flics les ont frappés très violemment. Des certificats médicaux attestent des blessures.

Chaque semaine, actuellement, des faits semblables se produisent. Ils témoignent de l'état d'esprit de nombreux policiers, sûrs de l'impunité, croyant régner en maîtres...

La légalisation des contrôles d'identité par le nouveau Code pénal risque fort de se traduire par la multiplication de tels faits, par le développement de l'insécurité des citoyens face à la police.



ça c'est de l'information ...



LA CGT DEFINIT UNE NOUVELLE CHARTE REVENDICATIVE DE L'IMMIGRATION

Près de 300 délégués, pour la plupart immigrés, ont participé à la 5^e Conférence nationale de la CGT sur les problèmes de l'immigration.

Cette conférence revêtait une importance toute particulière au moment où gouvernement et patronat aggravent considérablement leur politique discriminatoire à l'égard des travailleurs immigrés dans le cadre de leur politique générale antisociale et anti-ouvrière.

Comment s'opposer à cette politique, rassembler et unir toute la classe ouvrière, tous les travailleurs dans cette

lutte?

Cette conférence, reflétant d'ailleurs la résistance opiniâtre, les luttes spécifiques de l'immigration elle-même en même temps que les difficultés de ces luttes, aura apporté des réponses contradictoires liées au trouble certain dû aux difficultés rencontrées pour faire face, aux réponses politiques, qui soulèveront bien des questions, apportées par la direction d'un parti comme le PCF, dont on connaît le poids dans la première centrale ouvrière de ce pays : la CGT. (voir à ce sujet page 15 de notre présente édition).



Un travailleur immigré vient d'être expulsé de son foyer...

Ainsi le nouveau préambule à la Charte revendicative adoptée à cette conférence pose les principes tout à fait corrects d'une orientation de classe en la matière (voir les larges extraits ci-contre de ce préambule). Cela tranche tout à fait avec l'ancien, datant d'avant les législations de 1978 et qui se plaçait très clairement dans l'optique d'une gestion du système : la CGT envisageait simplement alors l'élaboration d'une nouvelle politique d'immigration, la définition « d'un statut de l'immigré à caractère démocratique et social » et demandait un « droit de regard pour les centrales syndicales représentatives et les immigrés désignés par elles sur l'ensemble de la politique d'immigration ». Tels étaient pour l'essentiel les axes qui étaient alors définis.

Mais en même temps, le nouveau chapitre 1, outre les deux paragraphes bien dans l'axe du nouveau préambule (sur le droit au regroupement familial et sur le libre choix de rester en France — à égalité de droits, dans leur emploi et pour leur famille avec les travailleurs français —, d'accéder à la nationalité française ou de retourner dans leur pays sans aucune contrainte, avec formation professionnelle, garantie des droits sociaux acquis ou en cours d'acquisition), outre ces 2 paragraphes donc, le chapitre 1 comporte un point tout à fait discuté qui reprend sous une forme un peu moins ouverte la position exprimée par le BP du PCF dans sa déclaration du 5 novembre (voir page 15).

Voici la deuxième phrase de ce paragraphe :

« Dans la situation actuelle résultant de la politique néfaste du patronat et du gouvernement... l'intérêt,

commun des travailleurs immigrés et français exige que soient suspendus tous recrutements et introduction de travailleurs quels que soient leurs qualifications et leur pays de provenance, sauf les cas de regroupement familial et des réfugiés. »

(on le voit, il n'est pas dit nettement ici, comme dans la déclaration du BP du PCF, qu'il faut suspendre l'immigration parce qu'elle jeterait de nouveaux travailleurs au chômage, mais n'est-ce pas implicite?)

Sur ce point nous rappelons (voir encadré) le point de vue que donnait en 1933 le CGTU.

De même, le paragraphe ajouté au chapitre 6 sur le logement affirme s'opposer « à la notion pseudo-scientifique, à caractère raciste et xénophobe du seuil de tolérance » et en même temps reprend, là encore de façon moins ouverte, les positions que nous critiquons en page 15. Voici ce paragraphe :

« A la notion pseudo-scientifique, à caractère raciste et xénophobe du "seuil de tolérance", la CGT oppose une conception de classe : Il doit être mis fin à la politique gouvernementale d'implantation géographique et de regroupement des travailleurs et des familles immigrés en vue d'éviter la constitution de "ghettos", des charges excessives à certaines collectivités locales, tandis que d'autres collectivités locales et préfectures refusent impunément de loger des immigrés sur le territoire. »

Il importe d'éviter l'isolement géographique des constructions spécifiques aux travailleurs immigrés et de rechercher l'admission d'un nombre de familles immigrées dans les immeubles, cités, localités, tel qu'il facilite leur insertion dans la vie sociale locale, leur permette d'y vivre dans l'acceptation et le respect de leurs traditions nationales. »

(on le voit, il n'est pas dit ici, contrairement à la déclaration du BP du PCF, qu'une concentration excessive d'immigrés crée des tensions, ou, comme à la conférence de presse du PCF à Aulnay-sous-Bois que le flux d'immigration chasse la classe ouvrière...)

Enfin le rapport introductif présenté par René Lomet comportait certains aspects tout à fait défavorables à l'unité pourtant plus que jamais nécessaire, lorsqu'il dresse le bilan des luttes menées.

Ainsi, est-il possible de juger le résultat de la lutte des travailleurs turcs sans papier de la confection qui a mobilisé massivement ces travailleurs pendant des mois et qui, outre la régularisation d'un nombre important d'entre eux, d'ailleurs pas encore clos, a conduit à l'organisation syndicale de centaines de ces travailleurs, certes à la CFDT, par la phrase suivante? :

« Que vont devenir tous ceux qui sont l'énorme majorité et qui n'auront pas vu leur situation régularisée et qui sont maintenant connus du Secrétariat d'Etat? »

De même, comment le rapporteur peut-il attribuer à la seule CGT « la gifle magistrale reçue par Ponia-towski » quand les 16 délégués des résidents des foyers immigrés en lutte qu'il avait fait expulser sont revenus en France, alors que cette lutte qui a entraîné jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de résidents était conduite par le « Comité de coordination des foyers en lutte » et que c'est sous la direction de ce dernier que jusqu'à 15000

travailleurs immigrés ont manifesté dans Paris, entre autres contre ces expulsions? »

On peut en dire autant du succès des nettoyeurs du métro, cité dans la liste des « luttes des travailleurs immigrés organisés dans la CGT (qui) ont également porté leurs fruits », alors que cette lutte fort importante et de grand retentissement fut menée par la CFDT.

Nous ne voulons aucunement minimiser ici les luttes menées par les travailleurs organisés à la CGT, qu'il s'agisse des blanchisseries de Grenelle, de Desquenne et Giral ou des mineurs marocains de Lorraine.

Nous voulons seulement dire qu'à faire ainsi les comptes, il est facile d'arriver à des conclusions du genre de celle contenue dans le rapport de René Lomet : « Si nous sommes seuls c'est que les autres sont absents du terrain de lutte » et de les accuser d'être « dans le camp de l'immobilisme et du renoncement ».

Voilà qui ne peut manquer de constituer de graves entraves à l'unité, en particulier avec les militants et organisations de la CFDT, à l'unité en fait de la classe ouvrière elle-même.

Reste maintenant à savoir comment vont se développer les contradictions non réglées par cette Conférence.

Il est à souhaiter que les choses aillent dans le sens d'une position de classe sans réserve, favorable à l'unité français-immigrés, à l'unité de la classe ouvrière.

Et ceci, d'autant que le CGT représente de loin l'organisation la plus importante pour les composantes immigrées comme française de la classe ouvrière.

Gilles CARPENTIER



Extraits du préambule de la charte

Dès les premiers signes de la crise économique, puis avec son approfondissement, la situation de l'ensemble des travailleurs s'aggrave sensiblement et particulièrement celle des immigrés et de leurs familles.

Les licenciements prioritaires des immigrés se multiplient.

Avec l'adoption de nouvelles lois, décrets, circulaires anti-immigrés, des coups sévères sont portés aux moyens sociaux destinés aux immigrés.

Aujourd'hui, le pouvoir giscardien et le Conseil national du patronat français sont passés à l'étape du refoulement massif et sélectif des immigrés selon les besoins des monopoles et en fonction de la restructuration et du redéploiement capitalistes.

Les travailleurs immigrés qui ont été contraints de quitter leur pays d'origine pour lesquels ils manifestent naturellement des sentiments profonds, sont placés dans les mêmes rapports de production que les travailleurs français, et à ce titre, ils sont partie prenante de la classe ouvrière de France.

Face à l'exploitation renforcée de toute la classe ouvrière et de ses composantes les plus défavorisées (femmes, jeunes, immigrés) les travailleurs immigrés et français sont liés par une communauté d'intérêts et toute discrimination porte préjudice non seulement à ceux qui en sont victimes, mais à toute la classe ouvrière.

Le moyen le plus sûr de lutte contre l'arme capitaliste de la concurrence entre travailleurs et de la division, c'est de combattre toutes discriminations et pour l'égalité des droits dans tous les domaines (...)

Une position de classe authentique

« L'aggravation continue du chômage, conséquence inéluctable de la crise économique, donne une importance particulière au problème de la main d'œuvre immigrée en France. Le grand patronat et son gouvernement exploitent habilement cette situation pour l'attaque contre les salaires. » (...)

Ainsi commence la préface de la brochure éditée en 1933 par la CGTU. Une situation fort semblable à celle d'aujourd'hui. Même campagne de propagande, de haine et de xénophobie visant à faire passer les immigrés pour les responsables de la crise. Mêmes propositions de refoulement et aussi de limitation rigoureuse et légale du nombre des immigrés (préconisée à l'époque par les « chefs réformistes »). Sous la forme d'un dialogue avec un travailleur influencé par de telles idées, la CGTU répondait. Voici un extrait de ce dialogue :

« La solution du refoulement, de même que la réglementation de l'emploi de la M.O.I. en France ne fait que créer l'antagonisme entre ouvriers français et immigrés et contribue à dissocier l'unité de lutte entre les travailleurs. (...) Les responsables de la concurrence établie entre ouvriers français et immigrés, ce n'est pas la M.O.I. mais bien le patronat, la bourgeoisie, tout le système capitaliste. »

C... — Mais quelle est alors la solution que vous préconisez, vous les unitaires? (la CGTU — NDLR).

P... — La seule solution juste, c'est la lutte contre le patronat pour empêcher que la M.O.I. puisse constituer dans ses mains une masse de manœuvre contre les conditions de vie et de travail de tous les travailleurs, (...). Pour arriver à ce résultat, les travailleurs de ce pays doivent lutter pour faire en sorte que les ouvriers immigrés soient sur le même pied d'égalité que les Français. Quand le travailleur immigré pourra s'embaucher librement, discuter directement avec le patron et en pleine connaissance de cause, des conditions de travail et de salaire, qu'il ne sera plus lié par un contrat qu'il signe dans l'ignorance ou par contrainte et qui le réduit à l'esclavage, alors à ce moment, le patronat ne pourra plus continuer à faire venir de l'étranger de la main d'œuvre sans devoir la payer aux mêmes conditions que la main d'œuvre française. »

La CGTU luttait alors en premier lieu pour l'égalité des droits, pour la suppression des contrats spéciaux, des mesures et décrets limitant les libertés des immigrés, limitant l'emploi de la Main d'œuvre immigrée (M.O.I.). Elle préconisait en outre la « liberté complète des frontières ».

Et Pierre Maître fut assassiné

Claude Lecomte, 20 ans de prison ; Mangematin, 7 ans de prison : tel est le verdict prononcé par les jurés de la Cour d'assises de Paris. Ils sont allés ainsi au-delà des peines requises par l'avocat général. Ce procès aura permis de mettre en lumière les méthodes du patronat de l'automobile. Le verdict constitue un certain succès pour les travailleurs dans leur lutte contre les milices patronales. Mais deux remarques s'imposent : ce verdict fait apparaître comme d'autant plus scandaleuses les condamnations prononcées par la Cour de sûreté de l'Etat contre des militants corses ou bretons, peines proches de celles de ces tueurs alors qu'eux n'ont endommagé que des pierres. Ensuite, ce procès a été celui de deux hommes de main ; il y avait des absents : ceux qui ont mis sur pied les milices patronales, qui font appel aux Lecomte et Mangematin.

Pierre Maître est ouvrier aux Verreries mécaniques champenoises, à Saint-Brice, à côté de Reims. Comme 500 autres ouvriers de l'usine sur les 1700 qu'elle emploie, il est syndiqué à la CGT. Il a un enfant, un deuxième va bientôt naître.

Aux Verreries, les travailleurs ont affaire avec des patrons de combat. Le directeur de la production, M. Somnard, s'est fait la main chez Citroën. Dans le Conseil d'administration de l'usine on trouve M. Maurice Papon, aujourd'hui ministre du budget de Giscard d'Estaing. Arthur Papon, le père, fut fondateur des VMC. Maurice Papon fut longtemps Préfet de police. Il l'était lors du massacre par la police de dizaines de travailleurs algériens en octobre 1961. Il l'était encore en février 1962 lors de la tuerie de Charonne. On dit que l'une de ses initiatives fut de recruter des supplétifs, membres du SAC, qui furent les auteurs des assassinats de Charonne...

En mai 1977, Pierre Maître et ses camarades, à l'appel de la CGT, engagent l'action pour obtenir certaines revendications : le treizième mois, 5% d'augmentation, des mesures concernant l'hygiène et la sécurité. Des débrayages tournant ont lieu. Pierre Maître participe à l'action et il signe une pétition en faveur des revendications.

Il y a déjà quelques mois, un délégué avait été l'objet d'une tentative de licenciement. La direction avait échoué. Et voilà qu'elle recommence : elle veut licencier Daniel Nouvion et Pierre Mathieu, deux délégués CGT. Le mardi 31 mai, les travailleurs se mettent en grève contre cet acte de répression antisyndicale. A 4 heures du matin, un piquet de grève est en place. L'inspecteur du travail refuse les deux licenciements.

Le 31 mai, la direction engage une procédure en référé devant les tribunaux. La procédure sera étrangement expéditive. Contrairement à toutes les affaires du même genre, il n'y a pas de tentative de conciliation. Le jour même, à 16 heures, les travailleurs apprennent que la police est autorisée à intervenir pour faire évacuer les portes de l'usine.

Le lendemain, 1^{er} juin, à 5 heures du matin les gardes mobiles interviennent. Bien sûr, pas pour s'opposer au licenciement illégal de deux délégués, mais contre les travailleurs qui s'opposent à ces licenciements.

Seuls la maîtrise et des employés, au total une petite minorité du personnel, rentrent dans l'usine, sous la protection de la police.

A 12h30, un meeting a lieu devant l'usine. Le maire de Reims, Claude Lamblin, y prend la parole. Le meeting terminé, des gardes mobiles s'avancent, ils commencent à taper. Quatre ouvriers sont blessés. Un garde mobile reçoit un projectile et est sérieusement atteint. De la

faute à qui ces affrontements, si ce n'est d'une direction, d'un magistrat, d'un préfet décidés à casser une lutte ouvrière en violation de leur propre légalité?

A 16 heures, les gardes mobiles sont repartis ; le piquet de grève reprend position. Nous sommes le 1^{er} juin 1977.

Dans les jours qui suivent, les grévistes remarquent l'espionnage dont ils sont l'objet de la part de membres de la maîtrise de chez Citroën. La grève continue à être largement suivie.

Le samedi 5 juin au soir, on a décidé de faire une petite fête devant l'usine. Les femmes et les enfants des grévistes sont là ; il y a des merguezes à manger. Vers minuit, deux individus tentent d'arracher la banderole qui est déployée sur les grilles de l'usine. Les membres du piquet de grève se précipitent. Un des agresseurs est attrapé ; il sort une bombe lacrymogène. Pierre Maître

assis, est atteint à la tête ; il s'effondre. Quelques mètres plus loin, Raymond Richard et Serge Vermeulen qui étaient debouts, sont eux aussi atteints, l'un au bras, l'autre à la clavicule. Le tireur a visé, il a voulu tuer. Il a tué. Pierre Maître meurt à l'hôpital.

D'OU LA MORT EST VENUE...

Claude Lecomte est entré en 1962 chez Citroën. Tout jeune déjà et bien qu'étant alors ouvrier, il déteste les grèves et les grévistes. Il quitte plusieurs entreprises car il y est mal vu des autres ouvriers qui le traitent de «jaune». Chez Citroën, il va enfin se trouver à l'aise, être encouragé dans sa haine antigréviste et faire carrière.

Son nom apparaît en juillet 1972, lors de l'agression d'une fête de travailleurs immigrés, à Issy-les-Moulineaux. Circulant dans des véhicules appartenant à

Lecomte parmi les organisateurs.

Lecomte est en effet un de ceux qui sont à la tête de la milice patronale de l'usine Citroën de Javel. Des syndicalistes se rappellent qu'en 1971, il dirigeait un commando qui les a attaqués alors qu'ils voulaient faire signer une pétition sur la retraite, aux portes des usines Citroën. Il est un de ceux qui ont la haute main sur cette milice qui s'entraîne régulièrement : une sirène sonne, ses membres se rassemblent, montent dans des véhicules, ont des stocks d'armes dans l'usine de Javel elle-même.

A cette époque, Lecomte est contremaître.

Lecomte a encore d'autres activités. Depuis 1962, il est membre du SAC. Au fil des années, il y prendra de l'importance. Le secrétaire général du SAC, Debizet, le connaît personnellement. SAC, CFT les deux marchent ensemble. Lecomte est également membre de

personnel de Citroën-Reims fait un rapport élogieux sur Lecomte. En juin 74, il est muté à l'usine de Reims pour y mettre en œuvre les mérites que la direction de Citroën lui trouve.

Il dirige un groupe d'une quarantaine d'individus qui constituent la milice Citroën de Reims. Des militants syndicalistes de la CGT sont l'objet des brimades, des provocations, des violences de la part de Lecomte. Son rôle est également d'espionner ; chez Citroën, mais aussi à l'occasion de conflits, à Reims, dans d'autres usines. Les renseignements sont centralisés à Paris par Pierre Georges, un des grands chefs de Citroën. Citroën a son propre réseau radio ; Pierre Georges en est le patron. Sous l'apparence d'un local d'habitation, l'usine de Reims abrite des installations qui servent à ces liaisons radio.

Parmi les hommes de main que dirige Lecomte à Reims et qui tous sont

veau chef du personnel, Lefebvre, espionnent les grévistes. Ils s'intéressent particulièrement au nombre de membres du piquet de grève. Sur un carnet, Lecomte note. Il exécute ainsi une nouvelle fois la mission qui lui est fixée. Dès 5 heures, le matin, les membres de la milice sont mobilisés au cas où des grévistes viendraient distribuer un tract.

Le 5 juin, Lecomte organise une attaque contre le piquet de grève. Lecomte conduit. Poulet et Mangematin cherchent à arracher la banderole. Mais les choses ne se passent pas comme prévu... Ils reçoivent une correction des grévistes et battent en retraite.

Lecomte, le chef de la milice, celui qui, depuis des années, agit comme il l'entend, qui peut impunément fouler aux pieds les droits des travailleurs, avec la bénédiction de la direction de Citroën, vient de subir un échec. Habitué à ce que rien ne lui résiste, il est en rage. Chez lui, il prend une carabine. Mangematin conduit la GS. En passant devant le piquet de grève, il ralentit ; Lecomte vise, tire. La voiture accélère. Rentré chez lui, il dit : « J'ai tiré dans le tas ; je les ai entendus gueuler. »

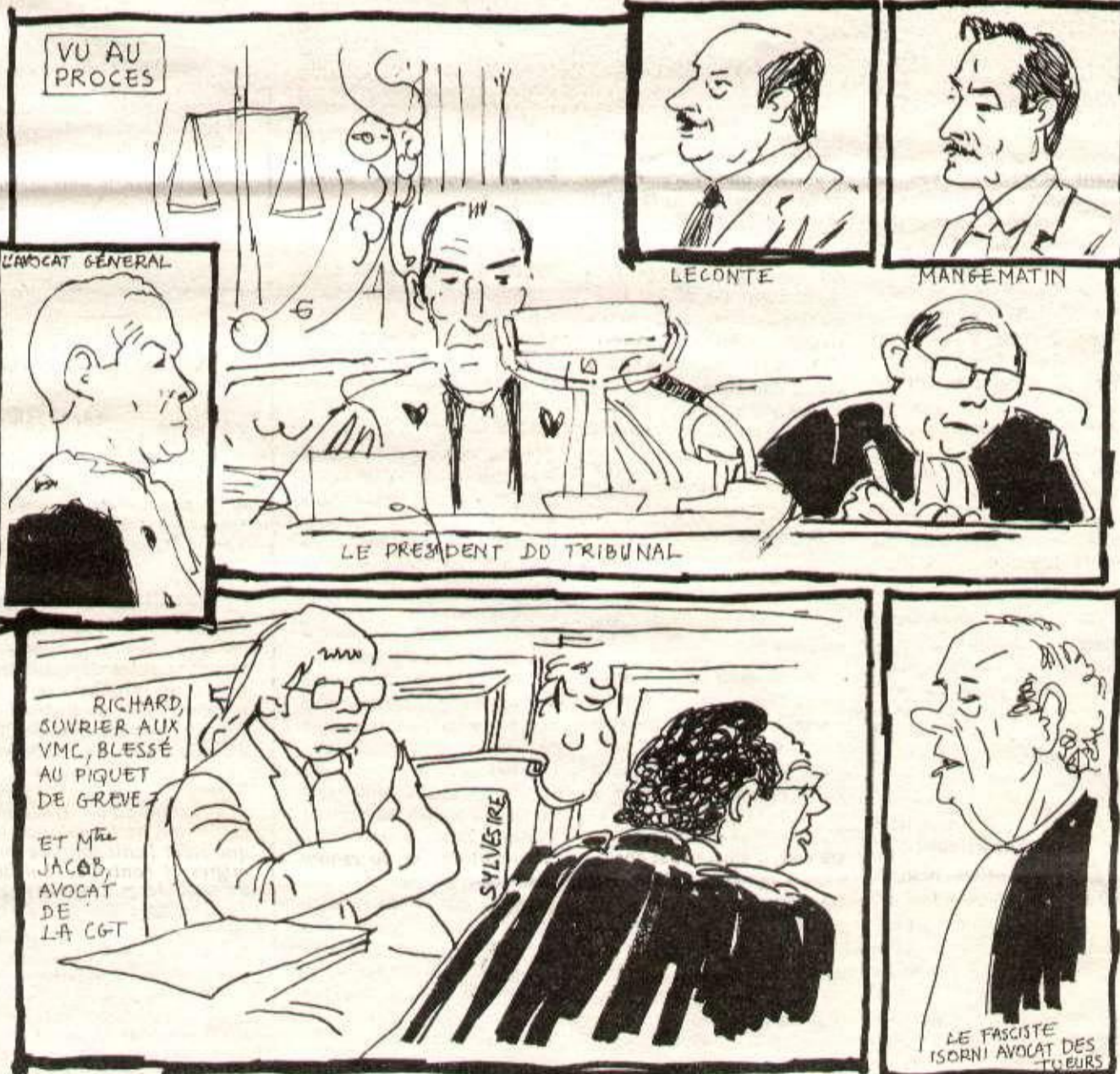
Le dimanche matin, Lecomte téléphone au chef des milices Citroën, Pierre Georges. Il sait déjà qu'il a tué. Son chef lui dit de se taire et d'attendre. Georges couvre le crime. A 9h30, Mangematin vient chez Lecomte ; il en repart avec l'arme du crime. Il a pour consigne de la jeter dans une rivière.

A 16h30, le chef du gardiennage de l'usine de Reims, Caron, amène Lefebvre, le chef du personnel chez Lecomte. La consigne reste la même : se taire, ne rien faire.

Le soir, Lecomte est arrêté.

Mais ceux qui l'ont armé, couvert, employé, encouragé, ceux-là sont libres. Ils sont toujours à la tête de ce pays et à la tête d'une certaine firme au chevron.

Pierre BURNAND



tre est atteint aux yeux.

Une GS arrive, trois hommes sont à l'intérieur ; les deux agresseurs montent à bord. Au passage, elle reçoit des coups de pied. Pierre Maître est là, assis sur une caisse. Une ambulance est appelée. Les membres du piquet de grève sont inquiets de cette attaque. Ne vont-ils pas revenir ?

Un quart d'heure plus tard, la même GS repasse devant les grilles de l'usine. Des coups de feu claquent. Pierre Maître, toujours

l'usine, tous les agresseurs sont membres de la CFT de chez Citroën. Une jeune fille, Danièle Levy, sera kidnappée, violée puis abandonnée dans un bois. Deux des agresseurs, Antoine Diaz et Antonio Martinez Magalhes, sont capturés. Ils parlent : l'opération a été montée par le dénommé Pansart, un des chefs de la milice patronale Citroën. Lecomte est son adjoint. Des ouvriers de chez Citroën qui ont vu le commando embarquer dans les véhicules ont reconnu

l'UDR. Il sera même candidat à une élection en Seine-Saint-Denis.

En mai 1973, l'heure de la grande promotion va sonner pour lui. Aux côtés de Pansart, la direction générale de Citroën l'envoie à l'usine de Reims. Une grève a lieu, il faut la casser. Ils sont une quinzaine, venus de Paris, avec des chiens. Lecomte utilise sa voiture comme arme, il fonce dans le tas, gare à ceux qui ne s'écartent pas. La grève est cassée. De Souza, le chef du

membres de la CFT, il y a Mangematin, Lamaitre, Fritsch, Poulet. Ils montent un club de tir. Lecomte est chargé d'acheter des armes.

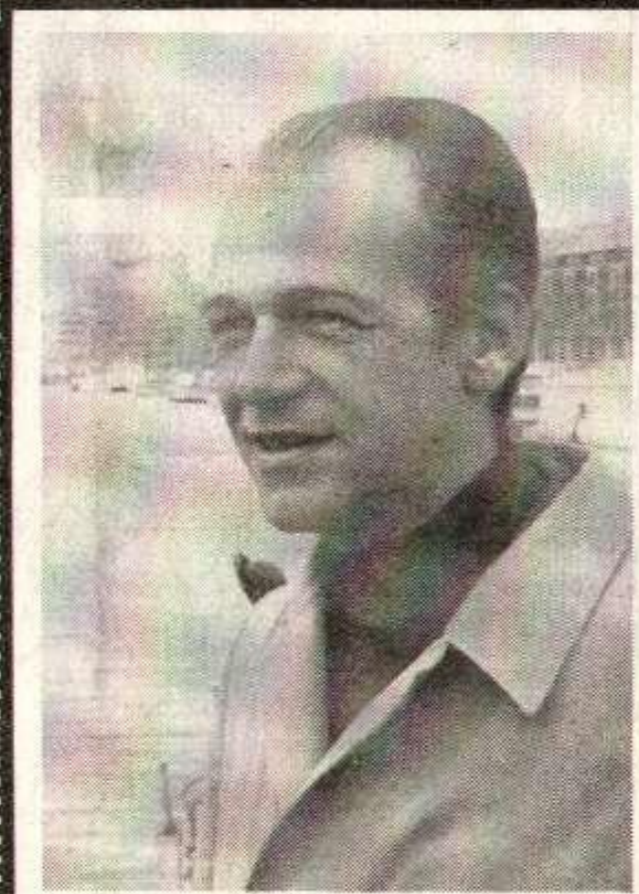
Lecomte poursuit sa carrière politique : membre du RPR, il est un des colleurs d'affiches en chef du député RPR de la région de Reims, M. Falala. Il poursuit également ses activités au SAC où il cherche à recruter.

En mai 77, éclate une grève aux VMC. Lecomte et ses hommes de main, sous la direction du nou-

12 juin 77 : sur les antennes d'Europe N°1, Alain Peyrefitte, ministre de la Justice, interrogé sur le crime commis une semaine plus tôt à Reims, s'indigne que l'on mette en cause la responsabilité du gouvernement et du patronat : « Je ne peux accepter que vous mettiez en cause le patronat dans son ensemble et le gouvernement que vous mélangez d'ailleurs par un amalgame tout à fait gratuit à propos d'une affaire particulière. » M. Peyrefitte ignorait sans doute que Claude Lecomte, le tueur de Reims, membre du SAC, fut un de ceux qui assurèrent son service d'ordre alors qu'il était secrétaire général de l'UDR ?

PLATE-FORME POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE

La plate-forme ci-contre définit les principaux axes de la campagne de Pierre Bauby, candidat du PCML à l'élection présidentielle de 1981. Elle regroupe les principales réformes, revendications et luttes qui apparaissent essentielles dans la situation actuelle en France et dans le monde. Cette plate-forme contribue à poser les vraies questions dans le débat de l'élection présidentielle.



Pierre Bauby
candidat du PCML

**Contre
les attaques
de Giscard-
Barre-Ceyrac**

**Contre
la montée
de la guerre**

Les travailleurs sont aujourd'hui soumis aux attaques répétées, et dans tous les domaines, du gouvernement et du patronat. Mettre en échec cette offensive de la bourgeoisie passe par la lutte des travailleurs :

● Pour le droit au travail

- contre tout licenciement
- embauche obligatoire des jeunes à leur sortie de l'école
- indemnisation de tous les chômeurs, au minimum au SMIC
- embauche de tous les travailleurs intérimaires, hors statut, ayant des contrats à durée limitée dans les entreprises qui les emploient
- à travail égal, salaires et statuts égaux pour les femmes, les jeunes, les immigrés
- défense de la loi de 1936 sur la durée hebdomadaire du travail, l'interdiction de dépasser les 40 heures, la réduction du temps de travail à 35 heures sans diminution de salaire
- droit des petits et moyens paysans de vivre décemment de leur travail, maintien du statut du fermage contre les attaques des bailleurs et du pouvoir.

● Pour le droit à la santé

- abrogation de la nouvelle convention médicale
- gratuité des soins médicaux.

● Pour les libertés politiques et syndicales

- annulation de toutes les restrictions au droit de grève
- égalité totale de tous les droits pour les travailleurs immigrés
- abrogation de toutes les mesures permettant l'expulsion des immigrés
- annulation de la réforme Peyrefitte du Code pénal
- dissolution de la Cour de sûreté de l'Etat, libération des prisonniers politiques, abrogation de la loi anticasseurs, dissolution des CRS
- interdiction des groupes racistes et fascistes et de leur propagande
- suppression de l'article 16 de la Constitution
- institution de la représentation proportionnelle aux élections, remboursement des frais électoraux, levée des entraves à la présentation des candidats.

L'aggravation de la situation internationale provient de la rivalité croissante des deux superpuissances, USA et URSS, pour l'hégémonie mondiale, qui conduit à une troisième guerre mondiale impérialiste. Cette guerre, il est possible d'agir pour la retarder, pour défendre la paix :

- introduction dans la Constitution d'un article interdisant la capitulation en cas d'occupation de la France par une puissance étrangère et déclarant anticonstitutionnel tout traité avec un occupant.
- constitution d'un réseau de protection civile permettant d'abriter la population en cas de menace ou d'attaque nucléaire
- maintien de la conscription, pour une instruction militaire du contingent répondant aux besoins de défense du pays
- pour un soutien politique et matériel à la résistance des peuples afghan, érythréen, cambodgien aux agressions soviétiques
- pour le désarmement général, simultané et contrôlé :
 - démantèlement des bases militaires situées sur des territoires étrangers
 - destruction simultanée des armements nucléaires et conventionnels, notamment démantèlement des bases de fusées soviétiques SS20 pointées sur l'Europe de l'Ouest et non introduction des fusées US Pershing, en même temps que le démantèlement de tous les armements classiques de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.
- droit à l'indépendance des DOM-TOM et soutien aux revendications de leurs peuples
- pour les revendications des pays du Tiers Monde, pour payer les matières premières à un juste prix, fixé par les pays producteurs

L'unité est indispensable pour faire face à chaque attaque du gouvernement et du patronat, pour préparer la contre-offensive des travailleurs. Cette unité, il faut la conquérir, il faut lutter pour la construire. En développant l'unité d'action CGT-CFDT, en combattant tout ce qui nuit à la riposte d'ensemble.

L'unité qu'il faut forger, c'est l'unité à la fois anti-capitaliste et anti-impérialiste :

- anti-capitaliste : contre le gouvernement et le patronat aujourd'hui, contre la bourgeoisie, pour préparer la révolution socialiste de demain
- anti-impérialiste : contre la montée de la guerre, pour un nouvel ordre économique international qui satisfasse réellement les besoins des peuples du Tiers Monde.

Pour changer en profondeur la situation actuelle, il faut arracher le pouvoir aux mains des exploiters, il faut briser leur instrument de pouvoir, leur Etat, leur armée, leur police, leur justice, leur appareil de propagande. Il faut le socialisme :

- un socialisme qui permette réellement le pouvoir de la classe ouvrière et du peuple en réalisant l'union de la centralisation nécessaire et de la démocratie la plus large : assemblées populaires à tous les niveaux, élus et révocables ; garantie des libertés individuelles, du droit de grève, du droit d'association
- un socialisme qui en finisse avec l'exploitation capitaliste par l'expropriation des exploiters, la propriété des moyens de production à l'ensemble des travailleurs, une planification fondée sur le bien-être du peuple, dans tous les domaines
- un socialisme rompant avec la position impérialiste dans le monde, développant la coopération économique sur un pied d'égalité et sur la base d'avantages réciproques avec les pays du Tiers Monde, participant à l'aide au développement, à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Un socialisme assurant l'indépendance de la France par rapport à tout impérialisme.



**Pour
l'unité
des
travailleurs**

**Pour
une France
socialiste,
indépendante,
solidaire du
Tiers Monde**

Parti Communiste Marxiste-Léniniste

VECU

exploitation 80



Monique vient de se séparer de son mari. Elle se retrouve seule avec deux enfants à charge; travailler pour vivre devient pour elle une nécessité et comme pour de très nombreuses femmes de la région se pose le problème de l'emploi.

Mis à part l'hôpital de Martigues, les deux marchés grande surface de Martigues et Port-de-Bouc, quelques places de bureaux à Solmer et Naphtachimie, il n'y a rien. RIEN.

Pardon. Il y a ONET.

ONET qui emploie des femmes, sans aucune formalité ni contrat, pour les faire travailler dans d'autres entreprises (Naphtachimie, SNCF, locaux des pompiers à Fos...).

ONET qui les rémunère à 15,00 francs de l'heure. ONET qui change les horaires et le lieu de travail au gré des patrons et qui laisse les ouvrières sans travail une semaine durant pour les reprendre ailleurs...

Vu les distances importantes entre les villes de Port-de-Bouc - Martigues et les entreprises du Golfe de Fos, le transport pose un problème. ONET s'en charge.

A l'aller ça va : un minibus accompagne les ouvrières sur le lieu de travail (en général à 5 H du matin) mais au retour, le bus passe 1, 2 ou 3 heures après la fin du service; ces heures, non rémunérées, sont perdues à ne rien faire, à attendre...

ONET qui, du jour au lendemain, débauche les ouvrières définitivement sans qu'elles puissent faire quoi que ce soit.

Il n'y a pas de syndicat chez ONET.

ONET : Office nouveau du nettoyage.

Nouveau l'office, mais ancienne et néanmoins bien actuelle méthode d'oppression capitaliste! C'est là que Monique vient de trouver du travail...

DEMANDE DE CONTACT

Prenez contact avec le Parti communiste marxiste-léniniste

NOM

Prénom

Lieu de travail

Adresse

Code postal

(A retourner à L'Humanité rouge - BP 201 - 75926 Paris Cedex 19)

PRATIQUE

Plan de poche pour un labyrinthe judiciaire

Nous ne possédons, en général, que des rudiments sur l'organisation judiciaire en France. On ne peut dresser un tableau des rouages de la justice en un seul article, c'est pourquoi nous ne ferons état ici que de l'agencement des différentes juridictions.

Il existe trois types de juridictions, les pénales, les civiles, les administratives.

LES JURIDICTIONS PÉNALES

LE TRIBUNAL DE POLICE

Au bas de l'échelle, le tribunal de police. Il est compétent pour juger les contraventions passibles au maximum de deux mois de prison et d'une amende de 2 000 francs. L'inculpé est convoqué par huissier de justice. Le substitut du procureur - représentant du procureur de la République - explique les raisons pour lesquelles, selon lui, l'inculpé est coupable et à quoi il doit être condamné. L'inculpé se défend lui-même, le tribunal représenté par un seul juge statue sur l'affaire.

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Cette juridiction est compétente pour juger toute infraction passible de plus de 2 000 francs d'amende et de deux mois d'emprisonnement. L'infraction est alors qualifiée de délit. Ce sont trois juges qui tranchent l'affaire.

L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire, tout comme devant la Cour d'appel ou la Chambre correctionnelle, cependant l'aide d'un avocat commis d'office par le Barreau peut être sollicitée.

LA COUR D'APPEL OU LA CHAMBRE CORRECTIONNELLE

A partir du moment où le condamné ou le plaignant ne sont pas satisfaits de la décision du tribunal correctionnel, ils peuvent demander que la Cour d'appel rejuge l'affaire. Trois magistrats rendent le verdict.

LA COUR D'ASSISE

Cette juridiction ne s'occupe que des affaires criminelles, remarquons

que le terme de crime n'implique pas forcément crime de sang, il peut s'agir d'un viol par exemple. Cette juridiction est composée de magistrats professionnels et de jurés, citoyens tirés au sort. Le verdict de la Cour d'assise n'est pas susceptible d'appel.

LES JURIDICTIONS CIVILES

LE TRIBUNAL D'INSTANCE

Le tribunal d'instance est souvent couplé avec le tribunal de police, souvent le même juge est un jour magistrat au tribunal d'instance civil, le lendemain juge pénal au tribunal de police.



Cette juridiction est compétente pour trancher les affaires relevant de litiges sur les loyers, les saisies arrêts sur salaires, les pensions alimentaires, les recouvrements de créances, si la somme réclamée est inférieure à 10 000 francs. C'est au plaignant de constituer son dossier, contrairement au tribunal de police, où le dossier est constitué par la police. Le tribunal rend un jugement, si le verdict est favorable au plaignant, celui-ci fait parvenir une copie du jugement à son adversaire. Ce dernier ne dispose que d'un mois pour faire appel. L'appel est possible si la demande est supérieure à 3 500 francs.

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Cette juridiction a les mêmes qualités que le tribunal d'instance, mais ne juge que les affaires réclamant une réparation supérieure à 10 000 francs. L'assistance d'un avocat est obligatoire.

AUTRES JURIDICTIONS

Signalons les juridictions spécialisées comme :

Les tribunaux de commerce qui tranchent les litiges entre commerçants.

Les conseils de prud'homme qui jugent les litiges entre employeurs et employés.

Les commissions de première instance de Sécurité sociale qui règlent les conflits entre les salariés et les caisses de Sécurité sociale.

Les tribunaux paritaires des baux ruraux qui règlent les conflits entre fermiers et propriétaires.

LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

Ces juridictions sont chargées de trancher les litiges entre l'administration et les administrés, elles apprécient la légalité des décisions administratives.

AU SOMMET DE LA PYRAMIDE JUDICIAIRE

LA COUR DE CASSATION

Si le plaignant ou l'inculpé pensent que les juridictions civiles ou pénales par lesquelles leur affaire est passée n'ont pas respecté la loi, ils peuvent demander à la Cour de cassation d'annuler le jugement et de le renvoyer devant le tribunal compétent, selon qu'il s'agisse d'une contravention, d'un délit ou d'un crime.

LE CONSEIL D'ETAT

Cette juridiction offre le moyen de recours contre une décision d'une juridiction administrative, le plaignant peut demander au Conseil d'Etat de statuer à nouveau sur l'affaire.

Nathalie VILLOTIERS

D'après un article de D. Raimbourg, avocat au Barreau de Nantes.

FLASH-ECONOMIE

- Les trusts japonais de l'automobile font la sourde oreille
- Chômage toujours chômage • Prémisses de crise dans la chimie

Les principaux grands monopoles de l'automobile européens et japonais se sont réunis à Tokyo. Ce que reprochent les trusts européens à ceux du Japon, c'est de trop exporter. Entendons par là de trop concurrencer les produits européens sur le marché mondial.

Ce qu'ils demandent : que ces derniers modèrent leurs ventes et qu'ils offrent un meilleur accueil aux ventes et aux investissements européens.

En réalité, dans le cadre d'une crise de surproduction qui frappe la branche de l'automobile et d'une concurrence de ce fait d'autant plus exacerbée, les trusts japonais sont en bonne place, du fait de leur productivité et de leur compétitivité. Et les monopoles européens voudraient atténuer cette rivalité souvent à leur désavantage au regard de leurs profits.

A cet effet, ceux-ci ont brandi, lors de ce sommet de Tokyo, en douceur, la menace protectionniste à l'encontre des trusts japonais, en suggérant qu'une restriction des ventes européennes au Japon viendrait affecter durement l'industrie de ce pays. Efforts vains puisque les trusts japonais se sont contentés de vagues promesses.

Il n'en reste pas moins que, accord ou pas accord à Tokyo, la crise dans l'automobile et la recherche par cha-

cun d'eux d'une meilleure compétitivité, conduit les trusts, d'abord et avant tout, à de vastes restructurations avec leur cortège de licenciements et la dégradation des conditions de travail pour les travailleurs qui y restent.

Dans l'automobile... la filiale Talbot UR, de Peugeot-Citroën en Grande-Bretagne, a annoncé le licenciement de 1 600 personnes soit 1/10e environ de ses effectifs. La majorité des travailleurs ne travaille déjà plus qu'un ou deux jours par semaine!

Aux USA, le nombre de chômeurs dans l'automobile vient d'augmenter encore de 0,9%; frappant en particulier les travailleurs de Chrysler Corp et d'American Motors.

Dans la téléphonie... les suppressions d'emploi se poursuivent à un rythme accéléré. Rappelons que, déjà, en deux ans, il y a eu 6 800 suppressions d'emplois suite à un vaste plan de restructuration mis en place dans ce secteur. Aujourd'hui, Thomson-CSF annonce d'ici 1983, la suppression de 8 000 emplois. Le groupe recourt aux départs volontaires, à la mise à la préretraite, aux mutations entre les différentes usines.

Sans doute, le chômage, de nouveau,

va suivre également chez CIT-Alcatel, du groupe Compagnie générale électrique.

Dans l'électro-ménager... la firme italienne Zanussi met au chômage technique 9 100 ouvriers pour cinq à vingt-quatre jours.

Certains signes laissent présager l'amorce d'une crise dans la chimie. Ainsi, la firme allemande Hoechst, numéro 2 mondial, n'a fonctionné qu'à 66% de ses capacités au troisième trimestre (contre 82% au second et 85% au premier trimestre). Et le numéro 1 mondial, Basf, firme allemande, prévoit une forte baisse de ses résultats.

Le trust US, Monsanto, a vu son bénéfice net baisser de 32% sur les 9 mois de l'année.

La Montedison italienne connaît également une baisse de ses résultats. La firme anglaise, ICI, subit pour le troisième trimestre, un déficit de 10 millions de livres et le numéro 1 français, Rhône-Poulenc, annonce pour le premier semestre une baisse excédant 88% de ses résultats.

Des signes avant-coureurs laissant présager peut-être pour un avenir proche de vastes restructurations et des... licenciements en nombre.

Catherine LEMAIRE

d'Anatolie et d'Amazonie

- HAZAL film turc de Ali OZGENTURK
- BYE BYE BRESIL film brésilien de Carlos DIEGUES



Hazal

Bye Bye Brésil



Hazal : « aux yeux de gazelle » est sacrifiée pour tirer sa famille de la misère. On l'a fiancée au fils aîné du maire. Ce dernier n'étant jamais revenu de l'armée, Hazal échoit au fils cadet Omer, à peine âgé de 10 ans, un gamin qui pisse encore au lit. Tel est le destin implacable que connaissent les femmes dans ce petit village d'Anatolie accroché à la montagne. Destin symbolisé par la natte nuptiale que tressent les aveugles du village et par la poignée de billets qui passe cérémonieusement — marché conclu — de main en main au moment du mariage. Puis c'est le mariage, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. La noce terminée, autant dire que Hazal n'est pas tous les jours à la fête. Toujours de corvée, « Femme, amène le plat ! », « Bru, va chercher de l'eau ! », « Va te coucher pour chauffer le lit ! ». Elle subit la poigne de fer de la belle-mère qui n'est guère plus tendre vis-à-vis de sa propre fille Feso.

De Feso, on ne retrouvera, un jour, que le turban accroché à l'arbre des suicidés, le corps on le repêchera 20 mètres plus bas dans le fleuve. Mais voilà que débarquent au village des hommes grimés sur d'immenses machines jaunes qui s'attaquent à la montagne pour construire une route. Une route qui traverse le domaine de l'Aga, qui va mettre fin à sa suprématie sur le village, au pouvoir religieux du Hodja qui dirige l'école coranique, seule école du village. Emin, suivi par d'autres, contrevenant aux ordres de l'Aga, ira rejoindre les étrangers damnés et leurs étranges machines.

Emin, le maçon, qui depuis toujours n'a d'yeux que pour les yeux de gazelle de Hazal, qui souffre avec elle, qui soupire pour elle en silence, se confiant aux vents, se confiant à la rivière qui « coule comme nos peines », Emin qui guette Hazal jusqu'au jour où ils partent tous les deux loin du village dans un camion jaune sur la route en lacets. Pas assez loin pour échapper aux cavaliers de l'Aga et à leurs fusils d'assaut ultra-modernes. A la vue des cadavres des fautifs, le jeune époux de Hazal aux yeux de gazelle, bouleversé, quitte le groupe des villageois. On peut supposer que le jeune Omer, dont on avait vu l'évolution aux côtés de Hazal, s'en va rejoindre les ouvriers qui font la route, les hommes de demain...

Un très beau film, qui n'est pas sans rappeler « Le Troupeau », une histoire d'amour, de passion et de sang comme en racontent encore les conteurs turcs dans les villages d'Anatolie, une histoire comme en écrivent tous les jours dans leurs luttes les femmes qui veulent briser la domination millénaire des hommes et des seigneurs, des histoires comme en vivent tous les jours ceux ou celles qui relèvent la tête.



Bye Bye Brésil, de nouveau une histoire de route : celle de la transamazonienne qui part de la côte est du pays pour s'enfoncer jus-

qu'au centre de ce qu'on a appelé l'enfer vert d'Amazonie. C'est à travers les avatars de la « caravane Rolidei », petite troupe de comédiens ambulants que nous appréhendons les bouleversements opérés par cette autoroute fabuleuse. Ce sont les Indiens, survivants de tribus décimées, qui écoutent un transistor dont ils ne comprennent pas le langage, ce sont les paysans du Sertao qui organisent des processions pour faire tomber une eau qu'ils n'ont pas vue depuis un an. Ce sont les villageois agglutinés autour du téléviseur municipal, dernier cri du progrès, cette femme qui demande au mage Cigano, où sont passés les siens (partis travailler à la transamazonienne). C'est la transamazonienne dans laquelle s'enlise symboliquement le camion poussif de la caravane Rolidei. Brasília la capitale mirage, capitale de l'espoir qui accueille chaque jour de nouveaux arrivants, futurs chômeurs qu'elle entasse dans des baraquements.

Le voyage de la caravane Rolidei, qui devient pour échapper à la ruine une caravane-bordel, donne une vision en coupe du Brésil. Un pays où la transamazonienne — véritable pactole pour les multinationales — n'a eu pour effet que d'exterminer les Indiens et de rendre plus précaires, les conditions des paysans pauvres jusqu'à les marginaliser. On aurait aimé que le réalisateur nous parle un peu moins des états d'âmes des comédiens et nous montre un peu plus la réalité telle qu'elle est vécue par le peuple brésilien.

Léon CLADEL

PLOGOFF : DES PIERRES CONTRE DES FUSILS

« Il ne saurait être question d'imposer aux Français un programme nucléaire auquel ils seraient profondément opposés ». — Déclaration de Giscard d'Estaing publiée dans *Le Monde* du 26 janvier 1978 —

Des mots aux actes, y'a en effet un fameux pas, pour pas dire un fossé, que les tenants du grand capital ont quelques difficultés à franchir. Faut toujours qu'on les pousse à le franchir, ce pas... Que voulez-vous, ils sont si timides...

Bon ! Eh, oh ! Trêve de plaisanterie. J'suis pas là pour vous commenter les pubs mensongères de nos vedettes nationales, mais pour parler d'un film FORMIDABLE (et je pèse mes mots) réalisé par Nicole le Garrec. Un film sur les six semaines de lutte menée par les habitants de Plogoff contre le projet de centrale nucléaire.

Occupation, le mot n'est pas trop fort, car c'est bien ce qu'ont connu les habitants de Plogoff et de sa région (comme le peuple corse quelques semaines plus tôt) comme le prouve cette vieille femme âgée qui pleure à chaudes larmes sous l'effet des gaz lacrymogènes et qui se rappelle l'occupation allemande.

Et oui, madame, les ordres gutturaux sont lancés dans une autre langue, mais la même violence, la même haine mènent ces hommes en uniforme. Bien sûr, ils obéissent aux ordres, mais c'est pas une excuse.

Jeunes, vieux, hommes, femmes, la lutte unit et soude la population contre les séminaristes (faut voir le film pour comprendre ce que sont ces curetons-là). Au passage, pour ceux qui parlaient de « provocateurs » et « d'antinucléaires » à l'époque, je dis non ! Les mecs, vous avez des coiffures ou quoi ! Quand on voit ces retraités monotés, empoignés par les soudards patentés de Giscard et consorts, quand on voit des femmes faire baisser les yeux aux jeûnots casqués qui défendent les mairies annexes, gênés les durs aux joues encore imberbes ; ça les empêchera pas de frapper ces mêmes femmes à coups de rangs quand elles essaieront d'empêcher l'arrestation de certains jeunes pris en « flag ». Et bien, tout ça, rien à voir avec des provocateurs ou quelques antinucléaires chevelus et folklores, c'est bien au refus de toute une population face à l'intention du pouvoir de faire accepter sa centrale par tous les moyens, que l'on assiste.

Et pour les habitants de ce coin de Bretagne, l'enjeu est clair : ou baisser les bras et « ils prendront tout » ou se battre jusqu'au bout.

Depuis, après les conclusions de l'enquête d'utilité publique que l'on connaît, le calme est revenu « au bout du monde », temporairement sans doute, car les travaux vont commencer sur le site. Encore quelques bla-bla administratifs et les engins débarqueront.

Claude Dhalluin

...TELE RENDEZ-VOUS...TELE RENDEZ-VOUS...!

Dimanche 30 novembre — TF1 — 20h30
L'ARGENT DE LA VIEILLE

Plumer la vieille, c'est le projet fou que caressent chaque année Peppino et Antonia. Peppino est chiffonnier, Antonia est femme de ménage. Domicile : le bidonville. Leurs quatre enfants se livrent à de petits métiers. La « vieille », une milliardaire américaine (Bette Davis) débarque chaque année à Rome avec son chauffeur. Elle loue une villa somptueuse à la lisière du bidonville et invite régulièrement Peppino et Antonia à disputer, contre elle et son chauffeur, d'interminables parties de « scopone scientifico ».

Cette année, la « vieille » arrive plus tard que prévu ; elle est paralysée des jambes et se déplace en chaise roulante. Néanmoins, les parties de scopone reprennent. Peppino et Antonia disposent d'un million de lires prêtées par la vieille. Le rêve prend forme, la vieille perd, elle est frappée d'une attaque, elle repère et puis Peppino joue une mauvaise carte et perd 448 millions.

La chance, ceux qui n'en ont jamais eu, y croient le plus ou feignent d'y croire.

Pour Peppino le chiffonnier et Antonia la femme de ménage, « plumer la vieille » cela signifierait avoir une maison à eux et faire soigner leur fille handicapée. Ce qui est un jeu pour la « vieille » représente pour Peppino et Antonia le seul espoir de sortir de la misère. Et tout le bidonville suit avec passion les parties de « scopone scientifico » (sorte de belote) pariant sur les uns et sur les autres. Seule la fille aînée de Peppino garde les pieds sur terre. Il pleut toujours où c'est mouillé, la vieille repart avec son argent, laissant l'amertume et la déception dans le bidonville. Avec un humour à la fois tendre et grinçant, propre à la comédie italienne, le réalisateur, Comencini, met à nu l'argent maître du jeu.

Lundi 1^{er} décembre — TF1 — 21h55
FLORA TRISTAN,
LA PREMIERE FEMME SOCIALISTE

Bien que programmée tardivement cette émission mérite d'être signalée. Dès son enfance, Flora Tristan connaîtra la misère, son père, Péruvien,

colonel de l'armée espagnole, meurt alors qu'elle avait 4 ans et sa mère mariée religieusement et non civilement est incapable de faire reconnaître ses droits. Dès qu'elle peut travailler, Flora trouve un emploi de coloriste dans un atelier de graveur, devient l'épouse du patron. Mariage sans lendemain, puisqu'elle quitte son mari pour s'intéresser de plus près à la misère et à l'exploitation des ouvrières. Elle écrit son premier livre : « Nécessité de faire bon accueil aux femmes étrangères », inspiré de son expérience passée. A l'époque, nombre de ces femmes sans travail, sans moyen de subsistance, tombent entre les mains des proxénètes.

En 1840, Flora Tristan se rend à Londres. La misère des ouvriers, le travail des enfants quatorze heures par jour, dès l'âge de 6 ans, lui inspirent un livre militant : « Promenades dans Londres ou l'aristocratie et les prolétaires anglais ».

Elle écrit *L'Union ouvrière* et organise une souscription pour faire éditer le livre, n'hésitant pas à frapper à toutes les portes. Le livre est publié en 1843. Elle fait ensuite le tour de la France, diffusant son livre et prêchant l'union ouvrière. Elle s'arrête à Lyon, Saint-Etienne, Avignon, Nîmes, Marseille et fonde des cercles de l'union ouvrière. « Plus tôt nous nous connaissons, plus tôt par conséquent nous pourrions réclamer le droit au travail et à l'instruction ».

Epuisée par sa tâche, elle meurt le 14 novembre 1844 à Bordeaux, frappée d'une congestion cérébrale. Les membres des divers cercles de l'union ouvrière fondée par Flora Tristan se cotisèrent afin qu'un monument, élevé sur sa tombe, rappelle son dévouement à la cause prolétarienne. L'inauguration eut lieu après la répression des journées de juin 48. 8 000 ouvriers étaient rassemblés au cimetière le 22 octobre 1848.

Mardi 2 décembre — TF1 — 20h30
LE CURÉ DE TOURS

Sous la Restauration, l'abbé Birotteau (interprété par Jean Carmet), type même du prêtre de province inoffensif et sans histoire, vient enfin d'hériter d'un confortable logement, qu'il a

convoité pendant 10 ans, logement situé dans la maison d'une vieille bigote, Melle Gamard. Mais dans sa naïveté notre clerc ne soupçonne pas l'inimitié d'un autre pensionnaire : l'abbé Troubert. Malgré les conseils de ses amis, Birotteau va tomber dans le piège que lui tendent la bigote Gamard et le rapace Troubert. En vertu d'un imprudent contrat de location qu'il avait signé, il se trouve chassé de la maison et dépouillé de tous ses biens au profit de l'abbé Troubert.



L'affaire prend une dimension politique, partageant la ville en deux camps, mais le parti de Troubert menace de l'emporter et l'on assiste, dès lors, à la démission progressive et à la trahison des amis de Birotteau. Abandonné de tous, sans réaction de sa part, ce dernier connaît une fin misérable, comme en a connu le père Goriot, le cousin Pons, ou César Birotteau, le parfumeur. L'intérêt de cette œuvre de Balzac est de montrer que au-dessus du Roi et de la charte règnent « la toute puissante pièce de cent sous » (*La cousine Bette*). Au-dessus de Dieu, pourrait-on dire ici, en effet les conflits d'intérêts traversent et déchirent une Eglise qu'aurait du souder la période de la Révolution française. Les ecclésiastiques restaurés dans une partie de leur prérogative sont avides de puissance, non pas dans l'au-delà, mais de puissance en espèce sonnante et trebuchante ici-bas. Leurs intérêts les amènent à s'opposer entre eux, ces contradictions sont recoupées par des divergences politiques.

...TELE RENDEZ-VOUS...TELE RENDEZ-VOUS...!

LE PROCES DE LA BANDE DES QUATRE A PEKIN

Commencé à Pékin, le procès de 16 anciens responsables du Parti et de l'Etat chinois est suivi avec attention par la population.

C'est en effet la première fois que d'anciens dirigeants passent en jugement public pour «activités criminelles».

Il s'agit de la Bande des Quatre, de 5 généraux proches de Lin Biao, de Chen Boda, ancien membre du Groupe chargé de la révolution culturelle et de 6 personnalités décadées comme Lin Biao et Kang Sheng, ancien responsable des services secrets.

Conformément au code de procédure pénal de la République populaire de Chine, la mort des 6 derniers accusés met fin à l'action de la justice.

Les audiences du procès sont suivies par un public de 500 à 1000 personnes renouvelables. C'est ainsi qu'à la première audience assistaient les veuves de plusieurs personnalités persécutées pendant la Révolution cultu-

relle comme Liu Shaoqi et les maréchaux He Long et Peng Dehuai.

Des séquences du procès sont retransmises à la télévision à destination du public chinois et de l'étranger.

Selon le code de procédure pénal sur le droit à la défense, les accusés ont le droit de plaider leur propre cause et de choisir des avocats. 5 des 10 accusés présents ont demandé à bénéficier d'avocats qui sont au nombre de 10.

Jiang Qing (veuve de Mao) avait demandé des avocats. Mais elle leur a demandé de répondre à sa place devant le tribunal.

Les avocats ont refusé, expliquant que leur responsabilité consiste à défendre leur client, et non à répondre à sa place. Finalement, Jiang Qing a refusé leur concours.

L'ACTE D'ACCUSATION

Selon l'Agence Chine

nouvelle, l'acte d'accusation énoncé par le Parquet comporte «4 crimes et 48 infractions graves». Les 4 crimes sont :

«Ils ont accusé calomnieusement et persécuté des dirigeants du Parti et de l'Etat, conspiré pour renverser le régime de la dictature du prolétariat.

«Ils ont persécuté et opprimé les cadres et les masses.

«Ils ont comploté contre la vie du président Mao Zédong et fomenté un coup d'Etat armé contre-révolutionnaire.

«Ils ont fomenté une rébellion armée à Shanghai.»

L'acte d'accusation expose en détails dans un document de plusieurs dizaines de pages les faits ayant trait à ces 4 crimes, ainsi que les arrestations secrètes et illégales, les tortures lors d'interrogatoire, les fausses accusations fabriquées à la demande des inculpés d'au-

jourd'hui, et qui ont touché des dizaines de milliers de personnes, en dix ans.

Fin septembre, le procureur général avait indiqué que seuls entraient en ligne de compte «les crimes contre-révolutionnaires commis en violation du code criminel» et non «les erreurs de travail, y compris les erreurs de ligne politique des accusés».

Et, dans une interview au *Nouvel Observateur*, Deng Xiaoping avait déclaré : «les erreurs du président Mao sont d'ordre politiques. Elles n'en sont ni diminuées ni justifiées pour autant, mais elles restent d'ordre politique. Tout autres sont les crimes qui se jugent devant un tribunal. Je veux parler des crimes pour lesquels nous jugerons la Bande des Quatre et, à titre posthume Lin Biao, ces 2 groupes de la Révolution culturelle qui sont, pour nous, contre-révolutionnaires».

AFRIQUE DU SUD

Interrogé par la revue suisse *Afrique en lutte* sur les luttes actuelles, le président du PAC rappelle d'abord la réorganisation du mouvement noir qui a suivi le massacre de Sharpeville en 1960. C'est durant cette période (où le PAC et l'ANC furent interdits) qu'est né le Mouvement de la conscience noire, rassemblant plusieurs organisations de masse, légal jusqu'à son interdiction en 1977.

Puis le président du PAC poursuit :

«Nous avons assisté au développement des insurrections politiques des années 70 qui ont culminé dans les massacres de Soweto en 1976 et dans les insurrections nationales. Depuis lors, les actions et les luttes de masse n'ont cessé dans notre pays. Et chaque lutte s'intensifie par rapport à la précédente; car, selon les prédictions de Sobukwe (Fondateur et dirigeant du PAC, emprisonné à l'île Robben, aujourd'hui décédé - NDLR - HR) concernant le futur de l'Afrique du Sud, chaque lutte sera plus cruelle que la précédente jusqu'à ce que notre peuple soit prêt non seulement à mourir pour sa liberté, mais aussi à tuer pour sa liberté. Sobukwe a dit que notre peuple a surmonté en 1960 la peur des prisons à cause de l'arrestation de milliers de personnes, et en particulier de dirigeants du PAC, et en 1976 il a surmonté la peur de la mort à cause des milliers de morts qui se sont sacrifiés dans la lutte pour la liberté.

«Aujourd'hui, la mobilisation et les actions de masse s'accroissent; elles se manifestent surtout par des grèves, des boycotts

scolaires et un bouleversement général dans notre peuple. Il est clair que cette manière de lutter, que nous avons toujours soutenue, renversera le gouvernement sud-africain. Car un changement ne pourra avoir lieu que si notre peuple combat sur une base nationale et sur tous les fronts. Pour le PAC, la lutte armée est l'arme principale de notre libération, et en même temps il soutient que la lutte doit être menée sur plusieurs fronts. Notre tâche importante aujourd'hui est d'intégrer nos forces et notre contingent militaire, l'Armée populaire de libération de l'Azanie, aux forces qui luttent dans ce pays pour un changement. Le but est de renforcer ces forces, de leur donner un commandement, de soutenir la révolution et de développer la lutte armée.»

Interrogé sur la victoire de l'indépendance au Zimbabwe voisin, sous la direction de la ZANU, mouvement de libération présidé par Robert Mugabe, actuel premier ministre du Zimbabwe, le président du PAC répond :

«La victoire de la ZANU est bien entendu un événement révolutionnaire très cher au PAC, car le PAC et la ZANU se ressemblent idéologiquement, non seulement en ce qui concerne l'analyse de la situation dans nos pays, mais aussi en ce qui concerne la situation dans le monde entier.

«Le PAC et la ZANU croient que la lutte armée a la priorité. Le PAC et la

Meeting de solidarité avec Bassam Chakaa

Maire de NAPLOUSE

Salle de la Mutualité
24, rue Saint-Victor - 75005 PARIS

LE JEUDI 4 DECEMBRE 1980 A 20 H

Le 2 juin 1980, les terroristes israéliens ont piégé les voitures des maires élus Karim Khataf de Ramallah et Bassam Chakaa de Naplouse.

Le premier a été amputé d'un pied et le second des deux jambes. Les auteurs de ces attentats ont été parfaitement couverts par les autorités israéliennes.

Ces derniers jours, le gouvernement israélien n'a pas seulement fermé l'université palestinienne de El Zeit mais a aussi donné l'ordre à ses soldats de tirer sur les écoliers palestiniens. Il y a eu quinze blessés pour la seule journée du 18 novembre 1980.

Bassam Chakaa rentre pour rejoindre son peuple en Palestine et pour continuer la lutte pour la paix, contre le terrorisme et l'occupation israélienne.

Venez nombreux manifester votre soutien à la lutte du peuple palestinien.

Avec la participation du groupe musical de Chérif Alaoui.

Association Médicale Franco-Palestinienne
Association de Jeunes Franco-Arabe
Association de Jeunes au Mouvement culturel arabe et historique
Cabinets médicaux pour la Palestine
Comité Médical des Croix-Rouges pour la Palestine
Comité de Coordination des Associations d'Amis avec le monde arabe - EURABIA
International Committee for Palestinian Human Rights
Union Nationale des Etudiants de France (UNEF)

Pour la Paix

CONTRE LE TERRORISME ISRAËLIEN



avec BASSAM CHAKAA Maire de NAPLOUSE

Salle de la Mutualité - 24, rue Saint-Victor, PARIS
Jeudi 4 Décembre 1980 à 20 heures

Avec la participation du Groupe Musical Arabe de Chérif ALAOUI



Claude LIRIA

LA FRANCE ET L'APARTEID : «NON, MAIS...»

A l'occasion d'un vote de la commission politique de l'ONU sur un projet de résolution «exprimant la profonde inquiétude» devant la «capacité de l'Afrique du Sud à fabriquer des armes nucléaires», le représentant de la France s'est abstenu.

«Logique», dirons nous : le gouvernement et le patronat français ne sont pas pour rien dans l'aide économique et militaire à l'Etat raciste d'Afrique du Sud. Et toutes les déclarations faussement indignées de notre ministre des Affaires étrangères contre l'apartheid continuent à se convertir en écus sonnants et trébuchants.

42 CONSEILLERS SOVIÉTIQUES TUÉS OU BLESSÉS AU CAMBODGE

Un convoi important de «conseillers» militaires soviétiques est tombé dans une embuscade tendue le 8 novembre par des résistants cambodgiens entre Phnom-Penh et Kampong Som à l'ouest.

Deux conseillers soviétiques ont été tués, 40 ont été blessés et 7 gardes vietnamiens ont été mis hors de combat.

De la mi-octobre au 10 novembre, l'armée nationale du Kampuchea démocratique et des guérilleros cambodgiens ont libéré 9 villages dans la province de Siem Reap. Les 5 et 6 novembre, les résistants ont détruit deux points d'appui vietnamiens dans la province de Koh Kong, mettant hors de combat 120 soldats vietnamiens, dont 2 officiers de bataillon et un officier de compagnie.

USA : LES MEURTRIERS DU KKK ACQUITTÉS

Plusieurs centaines de manifestants ont défilé dans différentes villes de Caroline du Nord pour protester contre l'acquiescement de 5 membres du Ku Klux Klan (KKK) et du parti néo-nazi américain.

Les 6 accusés acquittés avaient assassiné cinq membres d'une organisation trotskyste en 1979 au cours d'une manifestation anti-raciste.

LAOS : DES PATRIOTES SE LEVENT

Selon un journal thaïlandais, des patriotes laotiens sont entrés en lutte contre l'occupation militaire du Laos par des soldats vietnamiens et contre la politique de soumission du gouvernement laotien à l'égard du Vietnam et de l'URSS.

Organisés depuis peu dans un Front uni de résistance, les patriotes laotiens lancent des opérations militaires comme celle qui a détruit le 5 novembre un pont stratégique près de la capitale Vientiane.

MANIFESTATION DE FEMMES EN ANGLETERRE

Un millier de femmes ont manifesté, samedi 22 novembre, dans les rues de Leeds où a été commis le 13^e meurtre d'un sadique contre une femme.

Les manifestantes ont envahi un cinéma pornographique et attaqué plusieurs sex-shops. Elle ont été violemment chargées par la police qui, elle, protégeait les sex-shops et les cinémas.

42 DIRIGEANTS COMMUNISTES TURCS POURCHASSÉS

Le tribunal militaire d'Ankara a lancé des mandats d'arrêt contre 42 dirigeants du Parti des ouvriers et des paysans de Turquie (marxiste-léniniste), sous l'accusation d'être

militants dans une organisation communiste. Le quotidien *Aydinlik*, proche de ce parti reste interdit.

L'URSS CONDAMNÉE A L'ONU

Par 111 voix contre 22, et 12 abstentions, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, jeudi 20 novembre, une résolution réclamant «le retrait immédiat des troupes étrangères» d'Afghanistan. La résolution appelle aussi à aider les réfugiés afghans dont le nombre atteint plus d'1 million au Pakistan (soit environ une personne sur 17).

En janvier dernier, une résolution similaire avait obtenu 104 voix (il y avait eu 18 contre et 16 abstentions).

UN DIRIGEANT COMMUNISTE BOLIVIEN ARRÊTÉ AU PÉROU

Le camarade Oscar Zamora, secrétaire général du Parti communiste de Bolivie (marxiste-léniniste) a été arrêté le 15 novembre par la police péruvienne alors qu'il tentait de passer la frontière dans l'intention de demander l'asile politique au Pérou.

Depuis le coup d'Etat militaire de juillet dernier en Bolivie, la chasse aux opposants politiques fait rage, contraignant ceux-ci à la clandestinité ou à l'exil.

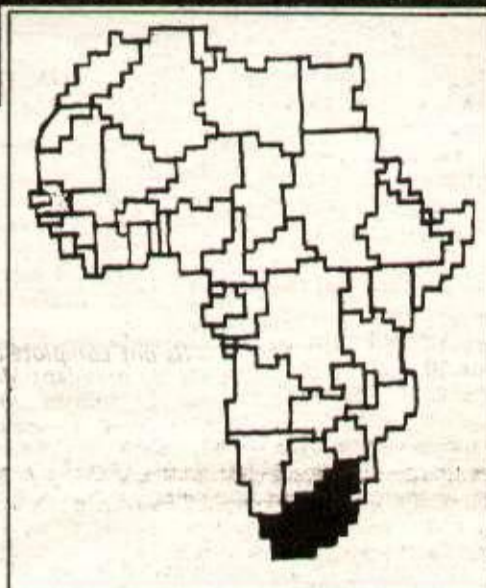
Peut-on réformer l'apartheid ?

Sans doute, les lecteurs de *l'Humanité rouge* qui ont pu suivre à la télévision, il y a deux semaines, l'excellent reportage sur le bidonville noir de Cross Roads en Afrique du Sud, ont-ils été fort étonnés d'apprendre par la bouche du présentateur d'Antenne 2 que le premier ministre du régime raciste sud-africain, Botha, entendait en finir avec la politique d'apartheid et promouvoir des réformes en faveur de la majorité noire.

La répression meurtrière du mouvement de boycott scolaire avant l'été, l'arrestation de personnalités religieuses et de syndicalistes noirs, les déclarations du gouvernement raciste de Prétoria contre le suffrage universel (car « il mériterait vraisemblablement à la domination des minorités par des majorités » —sic!) donnent une idée plus juste de ce qu'il faut entendre par « le réformisme de Botha ». Nous publions également ci-après les prises de position et appel du Congrès Pan-africain d'Azanie, le PAC, à ce sujet.

Le PAC est, avec l'ANC (Congrès national africain), l'un des deux mouvements de libération noire d'Afrique du Sud. Sur le plan international, le PAC se distingue de l'ANC par son opposition aux deux superpuissances impérialistes, les USA et l'URSS. Par contre, il faut savoir que l'ANC a, par exemple, soutenu l'invasion vietnamienne au Cambodge et l'intervention soviétique en Afghanistan. Ce qui explique en partie le soutien unilatéral de Moscou en faveur de l'ANC, auquel il est fait allusion dans les déclarations que nous reproduisons ici.

Claude LIRIA



ZANU croient que le peuple doit mener cette lutte. (...) La ZANU a vaincu les forces qui avaient l'audace de décider qui étaient les vrais représentants de nos pays. Il n'était pas populaire de faire partie de la ZANU, car certaines forces et en particulier celles du social-impérialisme (l'URSS-NDLR) se permettaient de décider qui était le vrai représentant du peuple. Mais le peuple du Zimbabwe a voté d'une autre façon; il a montré qu'il considère être son représentant. Il en est de même en ce qui concerne les mouvements de libération en Afrique du Sud. Les mêmes social-impérialistes, ainsi que d'autres éléments induits en erreur, ont l'audace de dire qui est le vrai représentant du peuple de l'Azanie.

Quand notre peuple sera appelé aux urnes pour élire son véritable représentant, il étonnera ceux qui ont eu cette audace.

« Mais ce qui importe surtout est que la victoire de la ZANU est considérée comme une victoire de notre peuple. Car il s'agit aussi d'une victoire contre l'Afrique du Sud. (...) »

« Je pense que notre peuple a surtout appris qu'il s'agissait d'une victoire de la lutte armée. (...) »

« LA LIBERATION TOTALE, RIEN DE MOINS »

Voici un extrait de l'interview accordée par Henry Isaacs, directeur des Affaires étrangères du PAC, au journal canadien *La Forge*, organe central du Parti communiste ouvrier (marxiste-léniniste).

Pouvez-vous nous parler des réformes récemment

proposées par le régime de Prétoria ?

Ces soi-disant réformes visent, comme le premier ministre P.W. Botha l'a dit lui-même : « à éviter la révolution noire ».

D'abord, il y a les propositions constitutionnelles. Le régime a proposé l'établissement d'un soi-disant Conseil présidentiel, composé d'Indiens, de métis et de blancs, qui serait purement consultatif. Les Indiens et métis ont rejeté les propositions et refusé de collaborer parce que les Africains en étaient exclus. Ils ont compris que le but de ces propositions n'était pas d'instaurer une démocratie non raciale, mais seulement d'étendre l'hégémonie des blancs.

Ensuite, il y a les réformes d'ordre économique. Elles visaient à permettre aux noirs d'accéder à des emplois auparavant réservés

aux blancs. Mais elles n'ont pas réussi à gagner la collaboration des noirs. Ces derniers ont rejeté les réformes parce qu'elles sont minimes et qu'elles arrivent trop tard. Il faut comprendre qu'il y a eu radicalisation au sein du mouvement politique noir. Cela est dû non seulement aux développements en Azanie même, mais aussi à la libération du Zimbabwe et d'autres pays africains par la lutte armée. Aujourd'hui, les noirs n'accepteront rien de moins que la libération totale.

Comment le PAC antrevoit-il l'unité avec l'ANC ?

Le PAC a toujours prôné l'unité sur la base des principes, dans la lutte pour la libération nationale et l'autodétermination. Cependant, jusqu'à maintenant, les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)

pour promouvoir l'unité entre l'ANC et le PAC n'ont pas vraiment porté leurs fruits.

Ceci est dû à la direction de l'ANC qui, à l'heure actuelle, est inféodée au Parti communiste sud-africain (proche des positions de l'URSS-NDLR). Il est probable qu'au moment où la lutte armée va s'intensifier en Azanie, les membres à la base de l'ANC vont réclamer davantage l'unité entre les deux organisations. Cela ouvrira la voie de l'unité sur la base des principes entre les deux mouvements.

Quel est le rôle des USA en Afrique du Sud ?

Les USA ont des intérêts dans certains secteurs-clés de l'économie comme les mines, l'automobile, les ordinateurs, et autres.

Les USA dépendent de l'Afrique du Sud pour certains minéraux stratégiques comme l'uranium, le platine, l'or qui y abondent. A ce besoin de minéraux stratégiques s'ajoute, pour la classe dominante américaine, l'intérêt que représente l'Afrique du Sud au niveau de la défense. L'Afrique du Sud occupe une position géographique stratégique et il est nécessaire pour les Etats-Unis d'y maintenir le régime actuel, afin de sauvegarder les voies navigables du pétrole et du commerce vers le monde dit libre.

N'eut été du soutien des Etats-Unis, le régime aurait été incapable de maintenir sa politique d'apartheid aussi longtemps.

Quelle est l'attitude de l'Union soviétique envers la lutte de libération ?

Le PAC n'a jamais reçu le moindre soutien, que ce soit politique, diplomatique ou matériel, de la part de l'Union soviétique. L'URSS a toujours soutenu uniquement l'ANC. (...)

L'Union soviétique a attaqué le PAC à cause de son indépendance farouche. (...)

Je pense que l'URSS va faire tout son possible pour que l'ANC devienne puissante et influente en Azanie dans l'espoir d'obtenir le contrôle de la situation et des minéraux stratégiques du pays.

DES ENFANTS NOIRS EN PRISON !

« Des enfants noirs de moins de 16 ans sont détenus à la prison raciste de Cap Town depuis maintenant trois mois. Ils sont tous appréhendés en vertu de l'article 6 du Décret sur le terrorisme. »

Leur détention fait suite aux troubles du mois d'août qui ont gagné le célèbre bidonville de Crossroads (dans la banlieue du Cap, sur lequel on a pu voir un reportage à Antenne 2, début novembre — NDLR)..

Voici les noms des enfants dont les mères sont plongées dans une grande détresse :

- Nancy Gaika, 14 ans,
- Carol Platjies, 14 ans,
- Nokvzola Daniso, 15 ans,
- Mildred Maxhama, 15 ans,
- Ethel Mdaladlana, 15 ans,

Le Congrès pan-africain d'Azanie appelle tous les hommes épris de paix à condamner l'emprisonnement de ces enfants ; nous appelons aussi la communauté internationale à condamner fermement cette pratique nazie du régime brutal et inhumain de l'Afrique du Sud raciste, consistant à interner de jeunes enfants.

En de telles circonstances, il est bon de renouveler l'appel aux gouvernements occidentaux qui, malgré les violations flagrantes des Droits de l'Homme en Afrique du Sud, continuent de soutenir le gouvernement par le biais d'aides économiques, du commerce, d'un soutien politique et d'une collaboration militaire.

Il est affligeant de voir des pays qui accordent si grand cas au devenir de leurs propres enfants, qui insistent tant sur l'amour, la santé et la sécurité, poursuivre leurs relations avec le régime nazi d'Afrique du Sud.

Nous attendons avec impatience le jour où les enfants noirs signifieront aussi quelque chose pour le monde occidental.

Le 25 octobre 1980
Communiqué du PAC



REPRESSION AU SENEGAL

Le 17 novembre, les travailleurs licenciés de l'ONCAD occupaient pacifiquement un local officiel pour exiger le paiement intégral des salaires qui leur sont dus, des indemnités de licenciement et la participation de leurs représentants à une commission de reclassement.

Le gouvernement du « socialiste » Senghor loin de chercher à négocier avec les travailleurs leur a envoyé les gardes mobiles d'intervention (GMI).

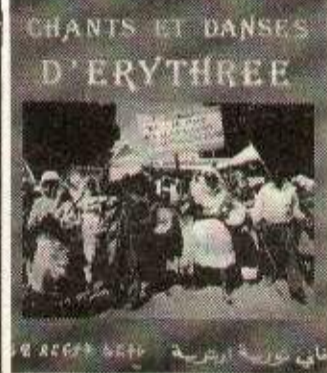
A 13h55, une centaine de GMI se sont engouffrés dans les locaux et ont sauvagement agressé les travailleurs présents, qui, eux, étaient sans armes.

Il y a 70 blessés dont 20 femmes. 3 des blessés sont dans un état grave.

Une femme a été conduite dans le coma à l'hôpital Le Dantec ; les jours d'un des blessés étaient en danger. Tous les travailleurs qui participaient à l'occupation ont été arrêtés et soumis à un interrogatoire. 3 d'entre eux risquent d'être traduits devant la Cour de sûreté de l'Etat.

Voilà donc la manière dont le gouvernement de cet éminent membre de l'Internationale socialiste répond aux revendications légitimes de 3000 travailleurs jetés au chômage.

DISQUE «CHANTS ET DANSES D'ERYTHREE»



L'Erythree un pays situé en bordure de la Mer rouge à proximité de la Corne de l'Afrique, sur la route du pétrole. Très souvent convoitée, l'Erythree a été colonisée au siècle dernier par l'Italie, puis par l'Angleterre, enfin annexée par l'Ethiopie. Un peuple qui, pour faire connaître son droit, son droit à l'existence, affronte une armée éthiopienne entraînée et conseillée par les soldats russes et cubains. Ce disque de chants et de danses témoigne de la lutte de ce peuple pour son indépendance. Sa diffusion peut contribuer à faire connaître un conflit moins connu que l'Afghanistan, mais où sont impliqués les soviétiques.

En vente à la librairie *Les herbes sauvages* - 70 rue de Belleville - 75020 Paris (M^o Pyrénées).

Par correspondance : Livres services - 24 rue Philippe de Girard - 75010 Paris. Libellez vos chèques à l'ordre de *Les Herbes sauvages*.

Préparons le 4^e Congrès

Tribune de discussion

à propos du Tiers-Monde

Dans leurs remarques, critiques et discussions à propos du projet de programme, plusieurs amis et camarades ont fait remarquer : « On parle trop souvent du Tiers Monde de manière "morale" et certains de manière "paternaliste"; le Tiers Monde est une force importante, dont on doit analyser la réalité et le développement. A cette condition on pourra mesurer l'importance de la rupture avec l'impérialisme qui est l'un des aspects fondamentaux du projet de programme du PCML... ».

Un de nos camarades nous a fait parvenir des éléments de connaissances et de recherches qui étaient l'importance qu'on doit accorder au Tiers Monde aujourd'hui. Voici des extraits du travail qu'il a communiqué.

QUE REPRÉSENTE LE TIERS MONDE ?

Le Tiers Monde regroupe environ plus de 120 pays répartis sur tout le globe. Ce sont tous d'anciennes colonies ou néo-colonies qui ont vu et voient encore dans une large mesure leurs richesses naturelles pillées par une poignée de pays riches.

Les pays du Tiers Monde regroupent environ 3 300 000 000 de personnes. On estimait en 1971 que 300 à 500 millions de personnes connaissent un état proche de la famine et qu'un milliard et demi d'individus n'avaient pas un régime alimentaire suffisant. En 1970 pas plus de 15 pays pouvaient affirmer disposer de 3 000 calories par individu et par jour. Pas plus d'une quinzaine d'autres disposent de 2 600 à 3 000 calories par jour, 30 à 35 pays disposaient de moins de 2 000 calories par jour et par individu.

C'est dans les pays du Tiers Monde que la croissance démographique est la plus forte. Selon certaines estimations il y aurait en Chine en l'an 2000, 1 480 millions d'habitants, 1 330 millions en Inde, 1 550 millions d'habitants pour le reste de l'Asie, 850 millions d'habitants pour l'Afrique, 760 millions d'habitants pour l'Amérique latine. L'ensemble des pays industrialisés (URSS, USA, Europe, Canada, Australie, Japon) regrouperait 1 530 millions d'habitants (sur 7 500 millions au total).

D'autres chiffres encore, 70% de la population mondiale se partagent 30% du revenu global. Les pays du Tiers Monde produisent 32% des minerais utilisés dans le monde entier.

L'ÉMERGENCE DU TIERS MONDE

C'est à la fin de la seconde guerre mondiale que les pays du Tiers Monde commencent à émerger sur la scène internationale. La gestation a été dure, très dure et l'accouchement est très difficile surtout pour les puissances coloniales européennes puis pour les USA.

Ayant dominé les trois océans et les sept mers, l'Angleterre perd l'Inde en 1947, le Pakistan la même année et ses dernières colonies à la fin des années 50. La France perd toute l'Indochine, l'Algérie, toutes ses colonies d'Afrique et garde seulement ce qu'elle appelle pudiquement les DOM-TOM. Les USA, nouveaux gendarmes du globe, subissent le même sort : le Vietnam, le Laos, le Cambodge; L'Espagne, le Portugal, sous des formes différentes, lui indiquent la porte de sortie. Puis se furent l'Éthiopie, la Grèce et l'Iran.

1974 marque une étape fondamentale dans le rapport entre le Tiers Monde et les pays riches. Le 1^{er} mai 1974, aux Nations-Unies, « l'assemblée générale réunie en session extraordinaire pour étudier les problèmes relatifs aux matières premières adoptait, sur proposition des pays du Tiers Monde, une déclaration relative à "l'instauration d'un nouvel ordre économique international" » (1). Cette revendication du « nouvel ordre économique international » s'est concrétisée par une déclaration et a marqué la transformation de la réalité du rapport des forces au niveau mondial.

Pour la première fois dans l'histoire du monde, des pays pauvres, réunissaient leurs forces pour briser les chaînes de

leur dépendance. Ce groupe portait le nom de « Groupe des 77 ». De pays dépendants, les pays du Tiers Monde veulent devenir des pays indépendants sur le plan économique. Car si de nombreux pays ont leur indépendance politique nominale, il en va autrement de leur indépendance économique. Beaucoup d'entre eux sont dépendants sur le plan de leurs importations, ils n'ont pas ou peu d'infrastructures agricole, commerciale et industrielle. De plus, ils sont dépendants dans le domaine des exportations. Combien de pays du Tiers Monde sont en effet monoproducteurs de matières premières soit industrielles (minerais) ou agricole (cacao, etc)? Les cours de ces matières premières ne sont pas stables et peuvent s'effondrer du jour au lendemain, entraînant par là une dépendance encore plus grande de ces pays.

L'EXEMPLE DE L'OPEP

C'est en 1960 que se crée l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole). En 1971 furent posées les premières revendications sur les prix. C'est à l'occasion de la guerre d'octobre 1973 déclenchée par Israël que les pays de l'OPEP révélèrent leur force. L'« arme du pétrole », comme on

l'a appelé, se révéla d'une efficacité redoutable. De 70 francs la tonne début 1972, le pétrole passa à 330 francs la tonne en décembre 1973. « Cette opération spectaculaire permet aux pétroliers de rattraper les pertes entre 1954 et 1970 et d'accumuler d'énormes réserves en dollars, de l'ordre de 50 milliards de dollars en 1974 (soit 37 milliards de plus qu'en 1972). » (2)

Cette victoire de l'OPEP suscita une réplique des pays impérialistes qui créèrent en 1974 l'Agence internationale de l'énergie. Depuis 1974, les pays impérialistes ont déclenché une vaste campagne d'intoxication contre les pays producteurs de pétrole en leur attribuant les causes de la crise économique de 1974-75.

Cette victoire des pays de l'OPEP a été un détonateur puissant et a suscité des vocations parmi d'autres producteurs de matières premières. Ainsi existait depuis 1964 la « Cacao producer alliance » qui regroupait le Ghana, le Nigéria, le Brésil, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun et le Togo; soit 80% de la production mondiale. Ce groupement tente de renégocier des accords avec les pays consommateurs.

D'autres groupements existaient qui ont accentué leurs activités depuis 1974. Citons-en quelques uns : 20 producteurs de

café représentant 85 à 90% de la production se sont regroupés, 15 producteurs de thé sont regroupés, ils contrôlent 90% de la production. Les producteurs de cuivre sont aussi regroupés (CIPEC). Tous ces groupements n'ont pas obtenu des résultats comparables à l'OPEP, loin s'en faut. Leurs productions ne sont pas aussi vitales pour les pays impérialistes et il est donc plus facile d'exercer des pressions sur eux. (...)

LA FRANCE ET LE TIERS MONDE

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les pays capitalistes et l'URSS acceptent très mal ces revendications pour des raisons différentes il est vrai, mais convergentes dans la mesure où elles expriment un refus explicite de remise en cause de leur prédominance économique. (...)

La France est à l'origine de la négociation Nord-Sud, bien sûr pas pour des raisons philanthropiques. C'est parce qu'elle rivalise avec d'autres pays capitalistes que la France entretient des rapports plus « corrects » avec le Tiers Monde. « Elle soutient effectivement les accords par produits et accepte de contribuer au stock régulateur de l'accord étain, mais elle a refusé la création d'un fonds agricole international. » (2). Et ce n'est pas étonnant car elle attend 20 milliards de francs d'excédents de ses exportations agricoles et elle est le deuxième exportateur mondial de produits agricoles et elle possède la première banque mondiale qui doit son expansion à l'agriculture : le Crédit agricole.

L'impérialisme française fait des propositions sur le plan économique : « Défense du principe du partage de la charge entre pays producteurs et pays consommateurs (par contribution volontaire plutôt que systématique), institution d'un lien entre création de DTS (droits de tirages spéciaux) et l'aide au développement, extension des facultés du FMI dans le domaine du financement compensatoire et des stocks régulateurs. » (2)

« Il est cependant symptomatique d'observer que toutes ces propositions sont peu onéreuses pour la France. Dans le même ordre d'idées, on ne peut que regretter que non seulement l'aide de la France aux pays en voie de développement n'atteigne pas l'objectif des 0,7% du PNB, mais encore que, pour arriver à un taux légèrement supérieur à 0,5% elle soit obligée de comptabiliser les fonds dispensés dans les TOM et dans les DOM. » (2)

« De fait, dès que des propositions risqueraient d'être coûteuses, elles seront rejetées. » (2)

(1) Bardone Gilbert, directeur de l'Institut des sciences sociales appliquées de Lyon, co-directeur de Croissance des Jeunes nations dans Le nouvel ordre économique international. Actual développement, Juillet-août 1975.

(2) Michel Dumas, dans Qu'est-ce que le nouvel ordre économique international? Revue du Tiers Monde Paris avril-juin 76.

UN ABONNEMENT POUR LES FÊTES!

Les fêtes de fin d'année approchent... et ce sera bientôt le temps agréable... et aussi difficile des cadeaux. Difficile, en cette fin d'année, car chacun sera, bien plus encore que l'an passé, obligé de tenir serrée sa bourse. Chacun va faire ses comptes et se tourner vers les cadeaux utiles...

Un livre, pour l'information, pour la réflexion ou la détente, c'est utile. Voilà pourquoi notre hebdo a choisi d'offrir un livre à ses nouveaux abonnés jusqu'à fin décembre.

Au choix, pour les nouveaux abonnés de 3 et 6 mois : *L'Oued en crue, Munich 1938* ou *le cinéma anti-impérialiste*. Notre *Humanité rouge* a déjà parlé de ces livres; nous y reviendrons dans nos prochains numéros pour guider le choix de chacun.

Mais ce n'est pas tout : un abonnement à *l'Humanité rouge*, c'est aussi un cadeau utile, pour échanger, connaître les vues du Parti. Aussi ajoutons-nous aux nouveaux abonnés de 6 mois, la possibilité d'un abonnement gratuit d'un mois pour un ami, un voisin, un camarade de travail, sa section syndicale, son comité de locataires, etc.

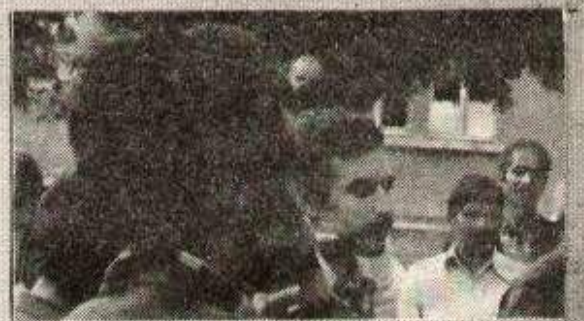
Notre dernière campagne d'abonnement *Spécial congrès* : 4 mois pour 50F est terminée, car notre congrès est à moins de 4 mois maintenant. Près d'une centaine de lecteurs ont profité de cette campagne.

Pour les fêtes de fin d'année, nous pensons pouvoir obtenir un objectif plus important : **200 ABONNEMENTS NOUVEAUX POUR FIN DÉCEMBRE !**

Cela est possible si chaque lecteur régulier propose l'abonnement Noël 80... Une chaîne de cadeaux en somme, où notre hebdo serait un pivot pour la discussion et le combat en commun !

NOM. Adresse.
 3 mois (45,00F) 6 mois (90,00F)
 Au choix, pour 3 et 6 mois
 L'oued en crue : Munich 38 :
 Cinéma anti-impérialiste :
 Pour 6 mois, adresse pour abonnement gratuit d'1 mois
 NOM. Adresse.
 Règlement à adresser à : L'Humanité rouge - BP 201
 75926 Paris cedex 19. Chèque libellés à l'Humanité rouge, sans indiquer de numéro de CCP.

ARRET DE L'IMMIGRATION OU EGALITE DES DROITS ?



Une déclaration du Bureau politique du PCF est venue confirmer appuyer et étendre une campagne engagée par certaines municipalités PCF de la banlieue parisienne sur la question des travailleurs immigrés. Les municipalités en question se proposaient de «prendre des mesures pour arrêter l'immigration dans leurs villes» (déclaration de Asensi, secrétaire de la fédération de Seine-St-Denis, le 28 octobre lors d'une conférence de presse sur ce thème à Aulnay-sous-Bois), appelaient à «lutter contre la concentration de l'immigration» (déclaration du bureau de la section d'Ivry du PCF).

Le Bureau politique dans sa déclaration du 5 novembre affirme son soutien à l'attitude de ces municipalités et considère plus généralement qu'il faut aujourd'hui agir pour l'arrêt de l'immigration, dans l'intérêt des travailleurs immigrés eux-mêmes et des travailleurs français.

La similitude très nette, en tout cas dans la forme, de telles positions avec celles avancées notamment par les groupes d'extrême-droite a été soulignée par bien des commentateurs. On a même vu des autorités administratives, des hommes politiques du pouvoir se saisir de ces déclarations pour en souligner le caractère discriminatoire, ce qui ne manque pas d'audace, venant de ceux qui mettent en œuvre depuis des années une législation, une politique anti-immigrés, un «racisme d'Etat», tout à fait discriminatoires et qui ont créé les conditions de la résurgence de groupes fascistes, le développement d'attentats et d'exactions racistes généralement impunis, alors que leurs auteurs (souvent membres de la police) sont, dans bien des cas, connus et les actes tout à fait incontestables.

Bien entendu les responsables du PCF rejettent avec indignation ce genre «d'assimilations calomnieuses» auxquelles ils répondent parfois avec violence en invoquant la campagne anticommuniste et en assimilant leurs contradicteurs au pouvoir. Ils affirment au contraire défendre des positions de classe et développent une argumentation qu'il s'agit bien en effet, pour porter un jugement, d'examiner de près.

C'est ce que nous allons faire. Mais nous retenons néanmoins, comme aspect extrêmement grave de cette campagne lancée par la direction du PCF, la forme qu'elle prend. Parler de «concentration excessive d'immigrés» dans certaines villes, d'arrêt de l'immigration, parler de prendre des mesures, de lutter pour l'arrêt de l'immigration, c'est grave. Cela ne peut manquer d'alimenter la propagande raciste, les attitudes et les actes racistes qui ont eu depuis des années comme support le mot d'ordre «Halte à l'immigration».

Dans les municipalités PCF

Voici l'essentiel de l'argumentation des responsables du PCF, telle qu'elle ressort clairement du compte-rendu publié le 30 octobre dans 93 Actualité (publication du

PCF en Seine-St-Denis) de la conférence de presse tenue le 28 à la mairie d'Aulnay-sous-Bois.

«La concentration anarchique et excessive de population étrangère en certains quartiers et certaines villes de notre département relève d'une politique réfléchie de la part de l'Etat, de son préfet et des chefs d'entreprises.»

C'est donc contre une politique du gouvernement et du patronat que les dirigeants du PCF appellent à lutter. Cette politique a selon eux deux objectifs :

1) «se décharger des dépenses d'accueil des migrants et de leur famille.»

2) un but politique : «diriger le flux d'immigration vers les communes à direction communiste. C'est, dans le contexte économique, social et relationnel actuel, chasser la classe ouvrière.» De même «la casse du potentiel économique, les licenciements, les fermetures de bureaux, d'usines et d'ateliers concourent au même but» qui est de «réduire l'influence du mouvement ouvrier et démocratique» dans les «entreprises et les communes où il s'est assuré des positions politiques.»

tions de la classe ouvrière. Le PCF d'aujourd'hui à travers les positions qu'il détient dans les municipalités de ces banlieues, est le bénéficiaire de ce passé.

Le «flux d'immigration» dirigé vers les banlieues ouvrières n'est rien d'autre que ce mouvement. Quand les responsables du PCF y voient un moyen de saper leurs positions et de réduire leur influence, il n'y a à cela qu'une seule raison possible : il ne s'agit pas de position, d'influence dans la classe ouvrière; leur préoccupation n'est pas de construire, consolider l'unité des composantes immigrée et française de la classe ouvrière (compte-tenu des différences réelles entre ces composantes, de la politique discriminatoire et raciste de la bourgeoisie il y a bataille à mener pour une telle unité, et bataille de tous les instants); les positions dont ils se préoccupent, ce sont leurs positions à la tête de ces municipalités. Et pour s'y maintenir, cela les intéresse surtout de conserver une partie de leur électorat influencée par les campagnes racistes. (Les immigrés eux ne votent pas!).

C'est tout le contraire d'une position de classe, et cela les

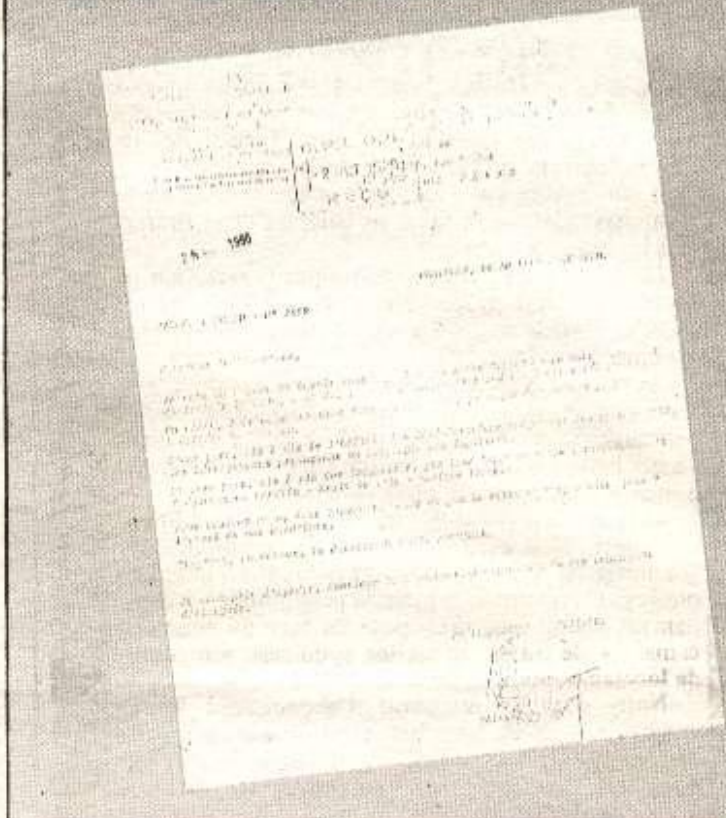
telle ou telle ville ouvrière pourraient régler le problème en disant: il y a 20 à 30% de gens qui habitent en Seine-St-Denis et, par exemple, travaillent ailleurs; cela crée des problèmes, nous ne voulons plus que des HLM soient attribuées à de tels travailleurs! ou usent du même genre d'argument à l'encontre des jeunes ou des Bretons ou des chômeurs?

La déclaration du BP, reprenant ces idées, indique : «Déjà dans certaines d'entre elles (villes dirigées par le PCF) les différentes communautés de migrants représentent 20 à 30% de la population. Ainsi se trouvent rassemblés des travailleurs aux coutumes, aux styles de vie différents. Cette concentration crée un climat tendu, parfois des heurts entre les différentes nationalités et ethnies, et entre elles et les familles françaises.»

N'est-ce pas plutôt, la situation de chômage, la dégradation générale des conditions d'existence de tous les travailleurs, l'idéologie colonialiste, raciste, persistante et entretenue, les campagnes orchestrées de haut et l'activité qui en découle de groupes fascistes, qui créent et développent la tension?

N'est-ce pas cette situation de

Sans commentaires ...



Office d'HLM de la ville de Nanterre. Monsieur le directeur du Comité paritaire des organismes sociaux. 96, rue Amélot. 75011 Paris. Nanterre, le 30 septembre 1980.

Monsieur le directeur, Je suis au regret de devoir vous rappeler que notre Organisme se voit contraint de limiter le relogement des personnes originaires des territoires d'Outre-mer. En effet, leur concentration dans nos immeubles provoque de nombreux problèmes à différents niveaux: D'une part, vis-à-vis de l'Office, les déteriorations fréquentes des appartements, les hébergements provoquent un surpeuplement important. D'autre part, vis-à-vis des locataires, par leur façon de vivre: rassemblements fréquents et tardifs, bruits de voix, musique forte. Vous voudrez bien, dans l'avenir, tenir compte de cette correspondance pour l'envoi de vos candidats. Ci-joint, en retour, le dossier de Melle Fromager. Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Office. M. Villin, maire adjoint.

Il y a bien une politique délibérée de la bourgeoisie qui vise depuis de très nombreuses années, depuis toujours, à concentrer la classe ouvrière dans un habitat inférieur qui lui coûte le moins cher possible, des ghettos, surpeuplés. Les quartiers des Canuts, les coronas des mineurs, certains quartiers des villes, et maintenant de plus en plus, au fil du développement industriel, les banlieues, les grands ensembles périphériques des grandes villes. Son but a toujours été de loger au moindre coût la masse de ses «esclaves salariés».

C'est du même coup et tout naturellement dans ces quartiers, dans ces coronas, dans ces ghettos ouvriers que s'est développée l'influence des idées et des organisa-

amène d'ailleurs à considérer que les travailleurs immigrés ne font pas partie de la classe ouvrière (c'est bien ce qu'ils expriment quand ils écrivent que le flux d'immigration chasse la classe ouvrière).

La seule attitude qui repose sur une position de classe c'est de se battre pour des logements décentes, suffisants, à des prix abordables pour tous les travailleurs, à des conditions égales qu'ils soient français ou immigrés.

Certes cela doit poser bien des problèmes lorsqu'on est en même temps impliqué dans la gestion du budget municipal, dans l'attribution des logements, etc... mais imagine-t-on que les communistes de Seine-St-Denis ou de

chômage, de dégradation des salaires, des conditions de vie, de logement, frappant toute la classe ouvrière (certes les immigrés plus que d'autres) qui crée inmanquablement aux municipalités à forte concentration ouvrière des difficultés financières de tous ordres?

De même qu'on peut affirmer que l'expulsion des immigrés ne résoudrait en rien le problème du chômage, de même on ne résoudra pas les problèmes de logement, de vie chère, de la classe ouvrière, en écartant les immigrés des communes à forte concentration ouvrière.

Et les rejeter hors de ces communes, à l'écart du reste de la classe ouvrière, ne serait-ce pas encore plus les jeter dans des ghettos?

L'arrêt de l'immigration

La déclaration du BP indique, en ce qui concerne l'immigration en général : «Aujourd'hui le gouvernement déclare qu'il faut arrêter l'immigration. Nous disons, nous communistes, oui il faut arrêter l'immigration sous peine de jeter de nouveaux travailleurs français et immigrés au chômage.» La déclaration poursuit : «Mais le pouvoir de M. Giscard d'Estaing, son ministre Stoléru ne font pas ce qu'ils disent. Ils contribuent à l'entrée clandestine organisée de travailleurs dépourvus de droits sociaux, avec l'objectif de peser sur les droits des travailleurs français.»

L'immigration est ainsi désignée au moins comme une source de chômage. Et dans la déclaration, il n'est pas indiqué d'autre cause au chômage (la restructuration, l'aggravation des rythmes et conditions de travail par exemple). Il est très grave que, dans une déclaration de la direction du PCF, on affirme ainsi qu'arrêter l'immigration est un moyen de stopper l'accroissement du chômage, ce qui est de plus la porte ouverte à l'idée qu'en expulsant les immigrés on le diminuerait! C'est exactement le thème principal qu'a développé la bourgeoisie pour isoler les immigrés et mieux faire passer sa législation contre eux.

Certes le gouvernement et le patronat continuent à organiser l'immigration (en particulier clandestine) pour leurs objectifs de profit, pour peser sur les droits des travailleurs français.

Mais la réponse de la classe ouvrière à cette politique peut-elle être «arrêt de l'immigration»? En aucune manière. Allons nous demander plus de contrôle aux frontières pour refouler les éventuels clandestins? Le Bureau politique exige en effet que soit mis fin à ces pratiques. La répression des trafiquants qui s'y livrent (demandée aussi dans la déclaration) est une autre chose, avec laquelle nous sommes d'accord, mais ce n'est pas le fondement d'une attitude de classe, ça n'en est que l'accessoire.

La seule réponse de classe, c'est l'égalité des droits, la lutte pour l'égalité des droits. Cela vaut pour le travail, le logement, la politique. C'est le sens des luttes marquantes qu'ont menées ces derniers temps les travailleurs immigrés, que ce soient les Turcs clandestins de la confection, les nettoyeurs du métro ou tout récemment les mineurs marocains de Lorraine. C'est la seule orientation conforme aux intérêts des travailleurs français et immigrés, de la classe ouvrière, car en effet réduire les droits des immigrés, c'est pouvoir peser sur ceux de tous : l'enchaînement législatif qui a conduit des lois Bonnet-Stoléru au projet Peyrefitte en est une illustration assez éloquent.

Le moins qu'on puisse dire est que ça n'est pas du tout l'axe de la déclaration du BP du PCF et de la campagne qu'elle engage.

Gilles CARPENTIER

UN CANDIDAT SUR LE TERRAIN

Lundi 17 novembre : Pierre Bauby débarque du Phocéen à Marseille. Direction Aix-en-Provence. Nous avons rendez-vous avec des aiguilleurs du ciel. L'un est menacé de sanction et doit passer en conseil de discipline, l'autre est un syndicaliste actif. Débat sur la répression dans le secteur public puis sur les problèmes politiques d'ensemble : programme commun et division, démobilisation et lutte pour l'unité.

12 h 30, nous quittons Aix

pour aller dans un restau ouvrier des Milles, zone industrielle proche d'Aix-en-Provence. Nous partageons le repas avec un responsable cégétiste de l'automobile. Entre deux coups de fourchette, on s'explique sur les répercussions de la crise sur les garages, les concessionnaires, les représentants et la fusion des réseaux. Le camarade suivra l'analyse que l'on en fait dans HR et nous fournira les éléments chiffrés dont il dispose.

1 18 heures, au siège de l'Union di u populu corsu nous sommes reçus par Roland Tafani, membre du bureau politique du mouvement. Sous le portrait de Pascal Paoli (ou du moins ce qu'il en reste après le dernier attentat contre l'UPC) notre candidat entendra un exposé passionné de la situation en Corse et s'engagera à soutenir

la campagne de l'UPC pour la libération des emprisonnés de Bastelica. Le soir un camarade a organisé une soirée amicale qui regroupe une vingtaine de personnes : juristes, enseignants, médecins, etc...

Mardi 18, 11 heures, conférence de presse. Les quotidiens

régionaux brillent par leur absence, celui du PCF La Marseillaise bien sûr et les deux journaux de Gaston Deferre, celui de droite Le Méridional et celui de gauche Le Provençal.

Le journaliste de l'Agence



Des résumés de cette déclaration seront repris par la télévision et la station de radio régionale.

France Presse par contre est venu et il rédigera plusieurs dépêches.

Pierre Bauby a rendu public une déclaration sur la Méditerranée :

«L'échec programmé de Madrid sonne le glas de toute initiative qui ferait reposer notre sécurité, la sécurité de l'Europe sur un impossible consensus entre les deux supergrands. Et puisque nous sommes à Marseille, regardons la situation en Méditerranée. Sur la demande de

M. Mintoff, premier ministre de Malte, l'acte final d'Helsinki comportait un chapitre sur la Méditerranée; Qu'a-t-il apporté? A-t-on vu un seul bateau russe ou américain quitter la Méditerranée grâce à Helsinki, a-t-on vu une seule base militaire démantelée? (...) Une politique de paix conséquente ne peut passer que par l'établissement de liens étroits entre le Tiers Monde non aligné et une Europe indépendante des blocs et c'est naturellement autour de la Méditerranée que doivent se tisser ces liens.»

2 Mardi 15 heures. Les Flamands, une cité qu'une balle criminelle d'un CRS a fait sortir de l'anonymat des quartiers nord de Marseille. Dans un appartement une douzaine de femmes sont réunies, dont la mère et la sœur du jeune Houari Ben Mohamed. La colère et la douleur ne se sont pas éteintes après l'odieux assassinat policier et chacune dénoncera le racisme vécu et quotidien. On parlera aussi

du livre blanc en cours de préparation et de la pièce de théâtre que préparent les jeunes.

3 50 boulevard Barry à Marseille. Une villa cosue aux rideaux fermés. Le bruit court dans le quartier qu'elle servirait au flicage et au tabassage des jeunes et des immigrés. Pierre Bauby écrira au ministre de l'Intérieur : «Un de vos services est-il stationné au 50 bd Barry? Quelles sont ses activités? En quoi concernent-elles les immigrés ou les jeunes? Il va de soi que l'absence de réponses précises (...) laisserait supposer le pire quant à l'utilisation de ces locaux.»

18 heures, une table ronde sur le racisme rassemble des responsables de l'ASEC, de la Cimade, des militants immigrés.

4 21 heures : 45 personnes ont répondu à l'invitation de la cellule de Vitrolles. Public des plus variés : du conseiller municipal MRG au militant du PC, du travailleur immigré à l'enseignant.

Vers le milieu de la réunion un syndicaliste d'une entreprise de nettoyage d'un grand magasin viendra annoncer la victoire de la lutte engagée depuis une semaine acquise «grâce à l'unité des 19 travailleurs et au soutien notamment du parti».

Le tout se terminera par des



discussions animées fort tard dans la soirée, autour d'une sangria.

5 Jeudi 20. Sous un soleil splendide les camarades de l'Étang de Berre nous pilotent jusqu'à la centrale thermique de Martigues. C'est là qu'en juin dernier deux militants CGT ont été sanctionnés pour fait de grève. Devant la porte Vignol, l'un

des sanctionnés et trois autres militants nous attendent. Ils avaient demandé l'autorisation au directeur de tenir la réunion dans le local syndical. Celui-ci a refusé, le personnel en sera informé. Nous nous replions vers un bar en bord de mer. Les responsables de la CGT nous expliquent comment la section s'est montée dans une entreprise où beaucoup se croient privilégiés d'être nommés dans le Midi.

Puis la discussion va s'engager sur la campagne de Pierre Bauby, sur la critique qu'il a faite du livre de Krasucki, le recentrage de la CFDT, puis sur la politique internationale. Débat exigeant et ferme mais toujours fraternel. Illustration vivante de la nécessaire clarification que nous préconisons dans le mouvement ouvrier.

6 12 h 30, Pierre Bauby s'adresse aux travailleurs

de Naphtachimie à propos des restructurations, de l'unité...

7 14 h 30, au local de l'inter-syndicale des cheminots, nous rencontrons des responsables de l'Union régionale professionnelle CFDT de la SNCF. Tour d'horizon de l'activité syndicale, problème de la division syndicale puis échange de point de vue sur notre programme, l'impérialisme, le Tiers Monde.

18 heures, réunion sur invitation à Martigues. Pourquoi la gauche en est-elle là? Pourquoi présentons-nous un candidat?

Le temps d'avaler un sandwich et nous descendons à Marseille au siège du parti pour faire rapidement le point sur la visite de Pierre dans la région.

22 h 35, Pierre Bauby reprend le train. D'autres rencontres, d'autres conférences de presse, d'autres réunions l'attendent.

Hervé DASTAR